

L'HYGIÈNE PUBLIQUE À MAISONS-ALFORT : LES BAINS-DOUCHES

La notion d'hygiène ne se développe qu'au milieu du XIXe siècle lorsque les médecins découvrent que le manque de propreté favorise l'apparition des maladies et des épidémies.

Un article paru dans *Modes et Travaux* de février 2002, repris dans *Le Collectionneur Français* de juin rappelle qu'à la Belle Epoque, le cabinet de toilette demeure un fantasme de « cocotte », ou le privilège des dames de la haute bourgeoisie.

Au début du XXe siècle, un broc à eau et sa cuvette posés sur une table de toilette en marbre suffisent amplement pour se débarbouiller.

Ils sont en faïence de Gien ou de Lunéville, en porcelaine de Paris pour les plus luxueux ou en tôle émaillée pour les plus simples.

Après-guerre, la construction de logements avec l'eau courante et le modèle de propreté anglo-saxon, imposent la salle de bains comme une nécessité.

LES PREMIERS BAINS PUBLICS

L'usage des bains chauds ou froids existait dès l'Antiquité chez les Grecs, chez les Egyptiens et les Perses. Il était également très répandu en Orient.

C'est l'absence d'eau courante, à domicile, qui a favorisé la prolifération des hammams en Turquie.

Dans l'Athènes du Ve siècle, les bains-douches, les bains de vapeur publics ou privés étaient d'un usage courant.

Chez les Romains, sous l'Empire, (27 av. J-C - 476 apr. J-C), des établissements de bains ou thermes, lieux de réunion très fréquentés, furent construits en grand nombre.

Au début du IIIe siècle, à Paris, s'élève un vaste édifice gallo-romain, les Thermes dits de Cluny.

Les ruines actuelles ne représentent environ que le tiers des bâtiments d'origine. Les fouilles ont permis de déterminer qu'il s'agissait d'un établissement de bains publics, sans doute édifié par la puissante corporation des nautes parisiens (navigateurs). Il a été saccagé et incendié par les Barbares à la fin du IIIe siècle.

En France, si l'installation de bains-douches publics s'effectue vers la fin du XIXe siècle, ils disparaissent, dans leur quasi totalité, dans la seconde moitié du XXe siècle, avec l'arrivée du confort et l'installation de douches et de salles de bains individuelles.

Il faut attendre 1873 pour assister à l'ouverture du premier bain-douche public.

Un article du journal *L'Illustration*, daté du 14 janvier 1899, communique des renseignements précis :

« Les bains-douches populaires .

Il serait oiseux d'insister sur la valeur hygiénique du bain-douche, et aussi sur son mérite économique, puisque lui seul, par son bon marché, par sa rapidité, convient aux trois groupes de la population ayant besoin de bains fréquents : les soldats, les ouvriers d'usine, et les ouvriers des campagnes.

L'aspersion permet en effet de nettoyer un très grand nombre de personnes en très peu de temps, à très peu de frais, et n'exige pas d'installations coûteuses.

L'honneur de la première de ces applications revient à un médecin français, le docteur Merry-Delabost, médecin en chef des prisons de Rouen.

Préoccupé de la santé de ses prisonniers, il installa des bains-douches dans ses prisons en 1872, et en obtint d'excellents résultats. Après les prisons, ce système s'introduisait, en 1879, à Paris, dans quelques casernes, puis dans des écoles, des hôpitaux et des dispensaires, et s'étendait même aux refuges de nuit, où les vagabonds sont maintenant douchés à leur entrée.

Quelques industriels, quelques compagnies ont également procuré à leurs employés le bénéfice hygiénique de ces bains.

Mais quelque intéressantes que fussent ces diverses applications, elles n'atteignaient pas le gros de la population.

Pour trouver ces bains-douches populaires, il fallait aller à Vienne, en Autriche, en Allemagne, aux Etats-Unis, où l'idée française à également fait fortune.

C'est la ville de Bordeaux qui peut revendiquer l'honneur d'être entrée la première, chez nous, dans la voie de la féconde application du bain-douche à l'hygiène publique, en ouvrant le 5 janvier 1873 son établissement du quai de la Monnaie.

M. Cazalet, qui est un des principaux promoteur de cette œuvre, vient de l'installer à Rouen, l'installe à Troyes et à Lyon, et va l'installer à Paris, qui possèdera sous peu, ainsi que vient de l'annoncer M. Cheysson à la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, son premier établissement populaire de bains-douches.

Les travaux sont commencés dans un local situé 49 rue de Bretagne et l'architecte en fait espérer l'achèvement pour la fin de janvier 1899 ».

En 1876, le Guide de l'Étranger dans Paris et ses environs, édité par l'Hôtel du Louvre, mentionne parmi les « Maisons recommandées », au 133 avenue de Malakoff, près de la Porte Maillot, un établissement hydrothermal :

« Bains Turcs, thermo-résineux, médicinaux.
Inhalations, pulvérisations, hydrothérapie, etc ».
Le nom du médecin chef... Docteur Thermes !

En 1907, le *Manuel du voyageur Paris et ses environs*, édité par Karl Baedeker, recommande à Paris :

- 11 bains-chauds : ordinaire de 50 c à 1 F, linge non compris.
- Grands établissements spéciaux : 3 hammams : de 1,50 à 5 F.

LES BAINS DOUCHES À MAISONS-ALFORT

Une photographie prise en mars 1885, permet de découvrir, devant le quai d'Alfort, en amont du Pont de Charenton, un bateau portant la mention « Bains chauds ».

Ces établissements comportaient des cabines avec baignoires et avaient une fonction hygiénique à une époque où l'eau courante était peu répandue.

Quelques années après, l'intérieur a dû subir aménagements et transformations car on peut lire sur des cartes postales éditées vers 1900, sur le même bateau, la mention « Lavoir d'Alfort ».

Au début du siècle, le besoin de satisfaire à la demande de la population et le réel bénéfice pouvant être tiré d'une telle entreprise n'échappe pas à certains promoteurs.

Une délibération municipale datée du 31 mai 1913, nous renseigne sur l'année d'installation des premiers bains-douches à Maisons-Alfort et sur le nom des initiateurs.

« Vu les demandes présentées par MM. Jouandeau et Deschamps, en vue d'obtenir une subvention pour faciliter le fonctionnement des établissements de bains qu'ils aménagent actuellement, le premier, Grande Rue à l'angle de la rue Louise Lesieur, le second, avenue de la République, près de l'avenue de Saint-Maurice,

Attendu que ces établissements ne sont qu'en cours d'installation, le Conseil décide d'ajourner sa décision jusqu'à leur fonctionnement régulier. Il examinera, à ce moment, s'il y a lieu de favoriser leur développement en y envoyant, au compte de la Commune, les vieillards indigents et les enfants nécessiteux des écoles communales ».

Il s'agit des établissements situés :

- 1^{er} - au 132, Grande Rue - actuellement 132, rue Jean-Jaurès
- 2^e - au 124, avenue de la République.

La lecture de quelques annuaires permet de suivre, approximativement, l'évolution du site.

Pour le premier :

- | | | |
|-----------------|----------------|----------------------------------|
| - 1905 : | Nourrisseurs : | Delort. |
| - 1923 : | Ets de Bains : | Ménétrier. |
| - 1929 : | “ : | Danvert. |
| - 1930 : | “ : | Lafourcade. |
| - 1931 : | “ : | Danvert. |
| - 1932 à 1941 : | “ : | Guillin. |
| - 1946 : | “ : | Bains-Douches de Maisons-Alfort. |

Au cours de l'année 1946 également, on note, à la même adresse, « l'Hôtel des Bains », toujours en activité. Après transformation, le propriétaire a eu le souci de conserver la mémoire du lieu, dans la raison sociale. Un geste à souligner.

Au début du siècle, le bâtiment était occupé par un nourrisseur qui élevait des animaux de basse-cour, ainsi que des vaches laitières, pour le lait vendu frais, au détail, à Paris ou sur place.

Les laitiers-nourrisseurs n'achètent que des vaches en période de lactation, âgées de 5 à 7 ans. Au bout de 6 à 7 mois, lorsque le rendement faiblit, la vache est vendue pour la boucherie.

Pour le deuxième établissement :

- | | | |
|-----------------|----------------|------------|
| - 1923 : | Ets de Bains : | Deschamps. |
| - 1929 à 1946 : | “ : | Lesobre. |

Les bains-douches étaient installés en sous-sol de l'immeuble sur cour.

Actuellement, l'espace est aménagé en caves et garages pour les locataires. Une épicerie a occupé une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sur rue, vers 1918. Les noms suivants sont cités : M. Alcouffe, M. Bernier, « Le Caïffa », M. Langevin... Une Agence Immobilière, le Cabinet André Demaison, a pris la place depuis 1988.

Par délibération du 28 mai 1922, vu les relèvements des redevances

imposées par le Conseil général de la Seine, en date du 7 juillet 1920, le maire, Léon Champion et le Conseil municipal fixe les taux de redevance de curage pour déversements effectués dans les égouts communaux.

Suit le tarif de la participation à payer par les propriétaires des « urinoirs, vacheries, écuries, porcheries, charcuteries, boucheries, abattoirs, buanderies, blanchisseries et industries diverses ».

Pour ce qui concerne les lavoirs et bains publics : « par place ou par baignoire, jusqu'à 20 : 1,50 F., au-dessus de 20 : 0,90 F. ».

Les bains-douches municipaux

La prise de conscience du manque d'installation sanitaire dans les maisons et les appartements, amène les communes à construire des établissements de bains-douches pour la collectivité.

La demande se fait pressante.

Le 27 mai 1923, le Conseil « considérant que la création d'un établissement de bains-douches s'impose chaque jour davantage à Maisons-Alfort, en raison de l'accroissement de la population,

Considérant que ces établissements sont notoirement insuffisants et que la population est dans l'obligation de se rendre à Paris ou de profiter qu'elle se trouve dans la capitale pour prendre les soins corporels dont elle a besoin,

Considérant qu'un terrain parfaitement approprié à la construction projetée, situé avenue de la République et rue Pierre-Philippot, appartenant à la Ville, est disponible. Ce terrain est desservi sur ses deux façades par des canalisations d'égout, d'eau et de gaz,

Vu les plans et devis dressés par MM. Lablaude et Morice, Architectes,

Considérant que le projet soumis comportant 28 cabines, avec premier étage pour le gardien, répond parfaitement aux exigences de l'hygiène d'une agglomération de 22 000 habitants,

Considérant qu'une importante subvention étant allouée par le ministère de l'Intérieur pour les établissements de cette nature, l'exécution du projet peut être envisagée comme réalisable,

Approuve les plans et devis qui lui sont soumis et vote le montant de la dépense,

Approuve également, sous réserve de ratification par le préfet de la Seine, le marché de gré à gré soumis par M. Bafoil, président de l'Oeuvre française d'hygiène, relatif à la fourniture et pose des spécialités,

Sollicite de M. le Ministre de l'Intérieur une subvention aussi élevée que possible, à prélever sur les fonds provenant du produit des jeux, par application de la loi du 15 juin 1907 ».

M. Champion souhaite que son projet aboutisse rapidement.

Le 19 avril 1925, il donne lecture au Conseil « du bail qu'il a passé avec M. Lafaille, domicilié à Nanterre, en vue de la gérance de l'établissement de bains-douches sous la forme d'une régie intéressée.

Le Conseil considérant que les conditions sont avantageuses pour la commune, approuve le bail dont il s'agit ».

De précieuses informations sont communiquées dans le compte rendu de mandat de M. Champion, de 1919 à 1925, sur l'action de la municipalité, en ce qui concerne la prise en compte de l'hygiène publique.

« Construction et aménagement d'un dispensaire de l'Office public d'Hygiène sociale, au 6 bis avenue de la République.

Construction et aménagement d'un établissement de bains-douches, avenue de la République.

Dépense : 480 000 francs. Les subventions obtenues de l'Etat et du département s'élèvent à 170 000 francs.

Cet établissement sera ouvert au public dans le courant du mois de mai 1925.

Le tarif sera le suivant :

Bain-douche	1,00 F
Bain simple	2,00 F
Savon	0,15 - 0,25 - 0,60 F

Location :	serviette	0,30 F
	Coiffe	0,15 F
	Peignoir	1,75 F

Abonnement :	12 bains-douches	10,20 F
	6 bains	10,50 F

Le client est libre d'apporter son linge et son savon.

Les enfants des écoles communales seront admis gratuitement aux bains-douches ».

L'établissement municipal construit au 33 avenue de la République a été ouvert au public le 24 juin 1925.

Il fonctionne à la satisfaction générale.

Toutefois, les tarifs seront augmentés par le Conseil, en date du 28 mars 1926, suite à une lettre par laquelle « le gérant attire l'attention de M. le Maire sur la situation déficitaire de l'exploitation. Tous les produits nécessaires au fonctionnement de l'établissement augmentant constamment et, par surcroît, la population ne le fréquentant pas suffisamment pour permettre d'équilibrer la gestion ».

Le dernier communiqué de Léon Champion, avant sa défaite aux élections de 1935, permet d'actualiser les rapport précédents.

« Ouvert au public depuis 1925, l'établissement municipal des bains-douches est toujours l'objet d'une fréquentation assidue de la part des habitants qui ont pu apprécier tous les avantages offerts par cette installation.



Vers 1926 - 33, avenue de la République

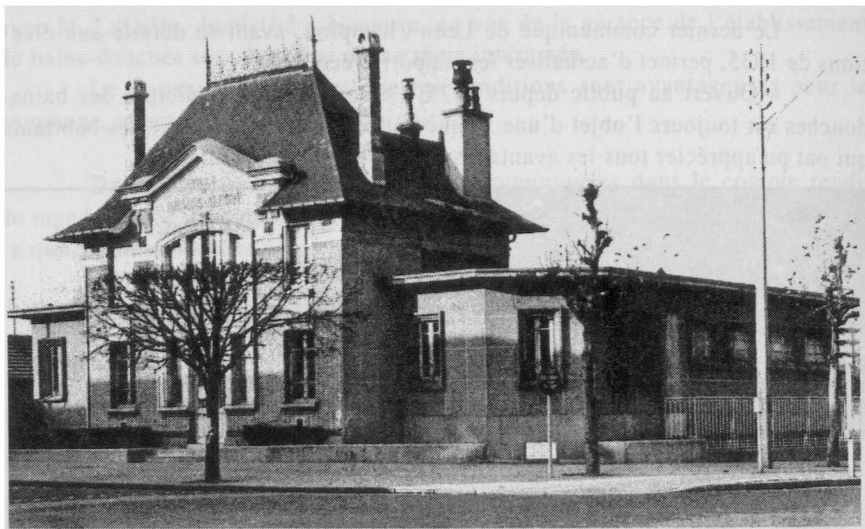
Soucieux également de permettre aux chômeurs secourus de continuer à profiter des services des bains-douches, le Conseil a décidé de leur céder des bons, au prix réduit de 0,50 F l'un.

À l'appui de l'accueil favorable dont bénéficie cet établissement, nous indiquons les recettes réalisées :

- de 1925 à 1929 218 997,50 F.
- de 1930 à 1934 395 345,60 F.

Signalons, enfin, qu'au cours de l'année 1934, 5 827 bains et 20 202 douches ont été délivrés. »

Vincent Bradel et Anne-Marie Châtelet, deux chercheurs en Histoire architecturale, nous ont permis de découvrir et d'apprécier le riche patrimoine des années 30 à Maisons-Alfort.



1949 - Bâtiment des Bains-Douches 33, avenue de la République

Ils soulignent l'action des « municipalités Champion ».

« Un simple coup d'œil sur les Bulletins municipaux officiels-BMO, suffit à mettre en évidence non seulement l'ampleur de la tâche accomplie, mais aussi son ambition sociale et sa dimension hygiéniste. Une lecture plus approfondie en révèle les principaux ressorts : à commencer par l'existence, alors tout à fait remarquable dans une commune de cette taille, d'une structure technique dotée d'un architecte, à savoir François Morice.

Vient ensuite au chapitre des « travaux d'utilité générale », la programmation d'un plan d'assainissement. Etabli par les agents-voyers municipaux dès 1919, il sera réalisé par tranches tout au long des années 20 et 30.

S'y ajoute la mise en œuvre de tout une série d'équipements collectifs presque tous réalisés par l'architecte municipal. C'est un stade en 1921, un dispensaire en 1924, des bains-douches en 1925 (agrandis ultérieurement), un gymnase en 1926, une baignade en 1930, complétés par la bibliothèque d'Alfort en 1934.

Autant de réalisations qui bénéficient, à la fois, de l'aide du Conseil général et d'une politique de réserve foncière suffisamment rare pour être soulignée.

De cette première génération d'équipements, destinés à améliorer la santé et les conditions de vie des Maisonnais, seuls subsistent les bâtiments du dispensaire, des bains-douches et de la bibliothèque ».

Changement de municipalité en 1935.

Sur les BMO de juin 1938 et janvier 1939 figurent, en encadré, les conditions de fréquentation du bain-douche municipal :

Bains simples.....	3,25
Douches.....	1,75

Les Bulletins municipaux officiels sont supprimés jusqu'en 1946.

Des renseignements précis sur le fonctionnement du bain-douche municipal, pendant la guerre, font défaut.

Il faut attendre la délibération du Conseil, en date du 18 février 1949, au cours de laquelle le maire, Arthur Hévette, expose « que l'établissement présente, actuellement, de graves vices nuisant à la stabilité de l'immeuble et que cet état continue de s'aggraver ; les sols se sont affaissés créant un faux aplomb d'où il pourrait s'ensuivre des effondrements.

Cette situation a amené la commission des Travaux à engager la démolition et la reconstruction des deux corps de bâtiment menaçant ruine.

Les travaux seront confiés à M. Manuel, qui est invité à établir un projet ». En fait, l'architecte communal reconstruit les deux corps de bâtiment défectueux et, heureusement, consolide le corps central dont l'aspect extérieur est, encore aujourd'hui, celui d'origine (1925).

Le 10 février 1962, sur le rapport de M. le maire, « après interventions de Mme Boulouvard et M. Brun, le Conseil, à l'unanimité, fixe, ainsi qu'il suit, les tarifs à appliquer à compter du 1er mars 1962 :

Bains simples.....	2,60 N.F.
Douches.....	1,50 N.F.
Scolaires	0,50 N.F.

Cet équipement communal a répondu aux besoins de nombreux Maisonnais, mais une décision du 11 octobre 1968 vient mettre un terme à ce service public tant apprécié par la population.

« Le maire, René Nectoux, expose au Conseil municipal que le service des bains-douches est actuellement en régression ; le déficit va croissant chaque année. De plus, il doit être procédé au remplacement des ballons d'eau chaude.

En conséquence, le maire propose de supprimer ce service et d'aménager les locaux ainsi libérés en ateliers pour le service de l'Architecture. Le Conseil, par 12 voix contre 6 et 4 abstentions, décide la fermeture des bains-douches à compter du 1er novembre 1968 ».

Quelques années après, le service de l'Architecture laisse la place au 6^e centre socio-culturel de la Ville. Ouvert depuis le 4 janvier 1988, le Centre de La Croix des Ouches est inauguré le 27 février. De nombreuses activités culturelles et de loisirs y sont proposées. Le nom « La Croix des Ouches » a pour origine une borne routière christianisée, figurant sur le Terrier de Créteil, en 1731.

LES AUTRES BAINS-DOUCHES

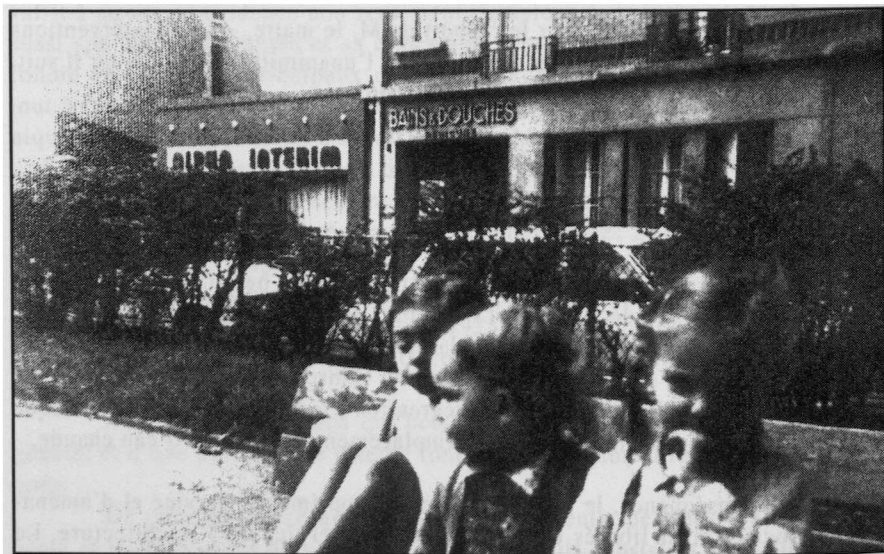
Un quatrième établissement de Bains fonctionne, avec les services d'un pédicure diplômé, au 3 place Delalain (actuellement rue Georgethum), dans l'immeuble sur cour, construit par R. Aillard - Architecte S N, en 1934.

Le 23 décembre 1934, le maire, Léon Champion, expose au Conseil « que trois nouvelles voies publiques viennent d'être ouvertes sur le territoire communal et qu'il convient de leur attribuer une dénomination. Il propose d'honorer la mémoire de trois bienfaiteurs de la ville dont M. Georgethum, qui, dans leurs dispositions testamentaires, ont fait des legs importants ».

De 1935 à 1941, la gérance de l'établissement est assurée par M. Roger François, également pédicure.

M. François est arrêté fin septembre 1941, au motif : « Propos tenus contre l'occupant allemand et détention d'armes ».

Il est fusillé par les Allemands, le 28 octobre 1941, à Suresnes.



Année 1980 - immeuble sur rue

Le 19 novembre 1944, «pour commémorer le sacrifice des patriotes tombés sous les balles allemandes, le Comité local de la Libération, en accord avec la Délégation spéciale, a attribué à diverses voies communales, le nom de plusieurs martyrs de Chateaubriant auxquels a été associé un certain nombre d'autres victimes de la barbarie nazie».

Le Président ajoute sur la délibération : «Roger François - Fusillé pendant l'Occupation».

Son nom est donné à l'ancienne rue de Bretagne, près de son domicile.

Mme François, sa veuve, gère l'établissement jusqu'en 1945.

M. Marie, propriétaire de l'immeuble, crée la Société immobilière de la place Delalain.

Le fonds est vendu. Plusieurs propriétaires se succèdent jusqu'en 1979, date à laquelle l'établissement de bains-douches ferme ses portes par manque de clientèle suffisante.

Le bâtiment, dont l'aspect extérieur n'a pas changé depuis 1934, est transformé en appartements.

Des Maisonnais se souviennent et racontent :

- Pendant la guerre, les enfants des écoles, accompagnés une fois par semaine, étaient lavés et « épouillés ».

- À la sortie des cours, les jeunes gens et jeunes filles se pressaient pour se retrouver aux « bains-douches ».

- Le temps était limité pour chaque client. Le gérant tapait fortement à la porte pour faire sortir les « traînants ».

- Certains jeunes chantaient à tue-tête sous la douche, nous étions assis sur les bancs en attendant notre tour.

Il y avait une bonne ambiance !

- De nombreux « Berlingots DOP DOP », vidés de leur savon liquide, ont été retrouvés dans les canalisations. Ces emballages, non biodégradables, auraient dû, bien évidemment, être déposés dans les poubelles disposées à cet effet.

- Les parents n'étaient pas derrière nous, d'heureuses rencontres ont donné lieu à plusieurs mariages !

Le 28 septembre 1934, sont ouvertes deux nouvelles écoles. Largement publiées et « vantées » par les revues d'architecture de l'époque, ces écoles répondent aux recherches de l'entre-deux-guerres en matière d'hygiénisme et de pédagogie. Elles ont été perçues comme des modèles du genre.

Dans un article documenté, F. Boutron décrit les locaux, les matériaux employés et précise les dispositions et aménagements de chaque niveau, notam-

ment au groupe Condorcet, situé rue de Vénus, à Charentonneau et au groupe Jules Ferry, situé rue Jean-Jaurès, au Vert-de-Maisons :

Un autre document, rédigé par l'Agence Rebière-Bossoutrot, en 1996, décrit notamment le sous-sol du groupe Condorcet :

« Présence en sous-sol de batteries de douches et de vestiaires collectifs destinés aux enfants des écoles. On pourrait trouver curieux de rencontrer dans une école un tel équipement sanitaire, mais il faut avoir présent à l'esprit qu'à cette époque l'eau courante n'était pas distribuée dans tous les foyers. C'est au nom de l'hygiène et de la santé que l'école prenait en charge la propreté des enfants ».

Les architectes André Dubreuil (1895-1948) et Roger Hummel (1900-1983), tous deux Second Prix de Rome, ont accordé une importance toute particulière à l'air et à la lumière pour l'hygiène afin de faire baisser le nombre de malades de la tuberculose, conséquent à cette époque.

Cette recherche les a donc conduits, tout naturellement, à créer et à aménager des bains-douches pour les élèves.

Symbolique de l'architecture des années 1930, les groupes scolaires Condorcet et Jules Ferry sont inscrits à l'*Inventaire supplémentaire des Monuments historiques* au titre du *Patrimoine scolaire*, le premier, dans sa totalité, depuis le 19 juillet 1994, et le second, dans certaines parties, par arrêté du 12 juillet 2002.

A partir des années 1950, le confort entre dans de nombreux foyers. Afin de respecter les nouvelles normes de construction, les « cabinets de toilette » deviennent des « salles de bains ». Les établissements spécialisés perdent leur clientèle et ferment leurs portes. Pourtant, encore aujourd'hui, de nombreux Maisonnais demeurant dans des immeubles anciens, y compris d'un bon standing, ne bénéficient pas d'équipement sanitaire suffisant, à cause de l'exiguïté de la pièce réservée à cet effet. Ils apprécieraient l'installation de bains-douches publics.

MARCELLE AUBERT

LA PARFUMERIE À MAISONS-ALFORT

LA PARFUMERIE DEPUIS L'ANTIQUITÉ

Le premier emploi des parfums, précise le *Larousse*, remonte à l'origine des civilisations et paraît avoir été primitivement réservé au culte des morts, puis aux cérémonies religieuses.

Au temps des Ptolémées (305 à 30 av. J.-C.), cette industrie était florissante ; l'antiquité grecque fit aussi grand usage de cosmétiques et parfums de toutes sortes ainsi que le monde romain.

Durant le Moyen-Age, les parfums furent réservés aux cérémonies du culte, et c'est seulement après les croisades que l'habitude s'établit d'user de parfums dans les soins de la toilette. On se servit de peaux odoriférantes rapportées d'Orient, pour la confection de pièces d'habillement, et surtout des gants. Le titre et le métier de parfumeur étaient le monopole des gantiers.

En effet, en 1190, le roi Philippe Auguste, accorde des statuts à la corporation des gantiers-parfumeurs, seule habilitée à vendre cuirs, gants parfumés, eaux de senteur utilisées comme panacées, et pastilles pour rendre l'haleine agréable.

Les médecins de l'Ecole de Salerne prescrivent : « Lavez-vous souvent les mains, rarement les pieds, jamais la tête ».

Aujourd'hui, grâce aux découvertes des chimistes, la parfumerie est une branche importante du commerce qui regroupe les produits parfumants, de beauté, capillaires et de toilette.

La poudre parfumée est vieille comme le monde. Hérodote, Pline et d'autres l'ont racontée...

En Gaule, on connaissait également l'usage de la poudre. Une stèle Gallo-romaine montre une femme à sa toilette entourée de ses servantes dont l'une tient une houpe.

Les Italiens de la cour de Catherine de Médicis, fixés à Paris au XVI^e siècle introduisent la mode, très contraignante, d'agrémenter les coiffures d'une fine poudre d'amidon ou de farine de fèves, parfumée, rousse ou jaunâtre.

Sous la Régence, elle devient blanche, puis disparaît sous l'Empire.

La poudre blanche était appliquée avec une patte de lapin. Ce n'est que plus tard que viendra la houpe de cygne.

À partir de 1849, les mœurs s'affranchissent et le Second Empire, époque de profonds changements sociaux, va ressusciter le maquillage féminin. Seul un léger voile de poudre colorée pouvait adoucir et harmoniser l'éclat des

fards du visage. Ce fut d'abord de la poudre de talc, extrait de carrières spécifiques, que l'on remplaça rapidement par la très ancienne poudre d'amidon, additionnée de substances, tels le sous nitrate de bismuth ou l'oxyde de zinc, destinées à en augmenter l'homogénéité et l'adhérence.

Abandonnant le mot amidon aux repasseuses et aux pharmaciens, quelqu'un eut l'idée d'inventer un nom charmant, la poudre de riz.

Impalpable, parfumée, veloutée, satinée ou mate, colorée en plus de vingt nuances dont les noms ont perduré, la poudre de riz se déclinait tout au long de la journée.

Beaucoup d'hommes en usaient afin de calmer les feux du rasage, ou pour donner à leur visage une pâleur mate de bon ton. Loin d'être un accessoire, elle constitua bientôt l'essentiel du maquillage féminin.

À la fin du XIXe siècle, la poudre destinée à matifier le teint est le seul cosmétique autorisé aux femmes honnêtes. Le fard n'était utilisé que par les actrices et les demi-mondaines.

Dès 1920, les progrès de la chimie contribuent à mettre les produits de beauté à la portée de toutes les femmes. Dans les années 1950, la poudre de soie bouscule la tradition : on pulvérise la soie pour obtenir une poudre encore plus fine. Devenue une matière première utilisée dans la composition des produits de beauté, elle fait l'unanimité et entre systématiquement dans la composition des poudres parfumées.

Depuis cette étude réalisée par Geneviève Fontan, en 1994, les chercheurs spécialisés dans la parfumerie, ainsi que les chimistes, ont encore innové.

LA PARFUMERIE LASEGUE

Le siège social est répertorié au 7 rue Albert (rue Ulysse Benne), sur un annuaire de 1918.

Le papier à lettre subit des modifications, ce qui permet de suivre l'évolution de l'entreprise, les changements de situation et les agrandissements successifs des bâtiments.

Située du 8 au 10, rue de Reims, vers 1920, elle s'agrandit du 8 au 12, en 1923 puis du 8 au 16, vers 1930.

La raison sociale est modifiée, dès 1918, pour devenir « Lasègue et Cie », rue de Reims, alors qu'en 1919, des courriers à en-tête sont encore libellés sur d'anciens papiers à lettre, au nom de Veuve G. Lasègue, le siège social étant au 32 boulevard Diderot, à Paris.

Vers 1950, le nouveau logo apparaît : un « L » majuscule stylisé, surmonté d'une couronne.

Des annonces publicitaires ou réclames, précisant la production de l'entreprise, figurent dans des revues notamment dans *FEMINA*, datée du 1er novembre 1921 :

La parfumerie, au fil des années, s'efforce de varier la présentation de ses produits. Les boîtes de tailles différentes, de poudre et de fards, finement décorées, comportant parfois un miroir, font le bonheur des collectionneurs.

Dans la première moitié du XXe siècle, les parfumeurs sont au rendez-vous des innovations technologiques. G. Fontan précise : « Dans les années 50. Lasègue découvre les coloris incorporés, « un nouveau procédé exclusif, d'une technique révolutionnaire, permettant d'incorporer (et non mélanger) les colorants aux molécules de poudre. La meilleure poudre du monde ! »

Près de 200 personnes sont employées au laboratoire de recherche, à la fabrication, aux ateliers de mécanique, au cartonnage, à la vente et au bureau.

Les anciens employés se souviennent évidemment du travail qui était dur, mais aussi de la gentillesse du patron. Il aidait son personnel pour la construction de leur logement ou leur installation. Il participait aux fêtes des associations, des écoles et des paroisses, en fournissant gracieusement des produits de maquillage. Il a même fait éditer une carte postale dont le verso, pré-imprimé, annonçait le don et la date de livraison. Seul un « blanc » permettait d'indiquer le nom ou la raison sociale du destinataire bénéficiaire.

Une autre série de cartes postales-photo montre le bâtiment et différents ateliers, fabrication ou conditionnement. La majorité des ouvrières portent un bonnet sur leurs cheveux. La cadence de conditionnement est soutenue. Ont-elles le temps d'admirer les jolies boîtes à poudre, finement décorées : roses stylisées, félins noirs ou lapins blancs ?

Au décès de M. Lasègue, sa sœur, épouse du comte de Kerlan, continue de gérer l'affaire jusque dans les années 1960.

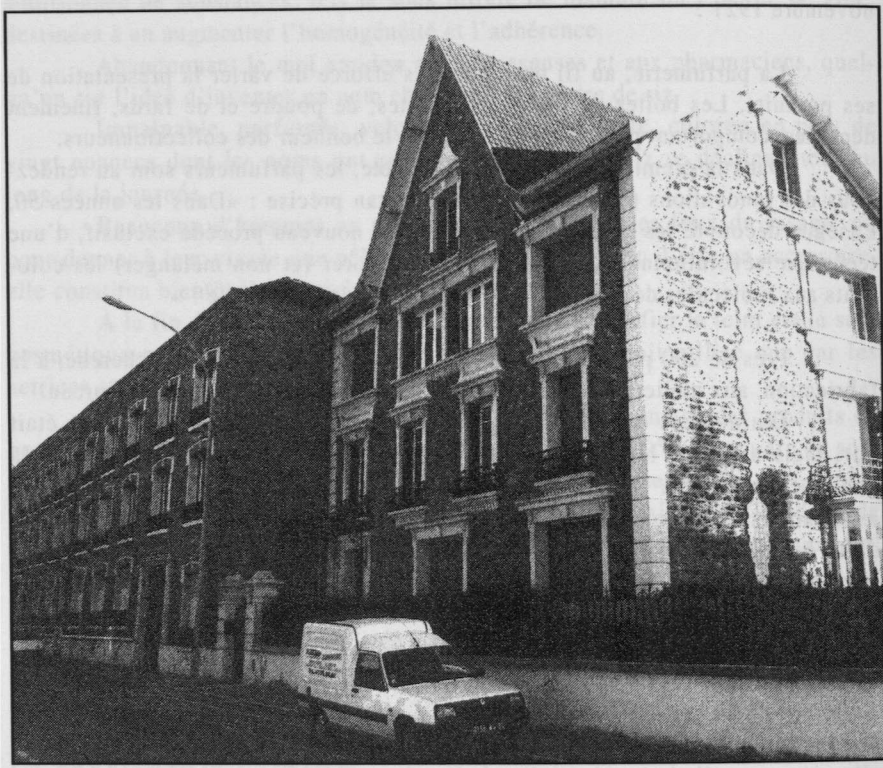
Vers 1965, le Laboratoire L. Lafon occupe une partie des locaux, rue de Reims. Ils sont affectés au conditionnement et aux expéditions.

En 1972, ils sont repris par la société Sonovision qui s'installe également rue Guy-Môquet, avenue Gambetta et aux Juilliottes. Cette société, à la pointe de la technologie documentaire, est l'une des premières, en Europe, dans sa spécialité. Elle quitte Maisons-Alfort dans les années 1990.

Les bâtiments construits en pierre meulière ainsi que le pavillon réservé à la direction de la Parfumerie Lasègue, n'ont pas changé depuis 1930. Ils sont

vastes et impressionnants dans un environnement de petits pavillons.

L'ensemble a été réhabilité récemment, et transformé en appartements.



Quelques objets collectionnés ou figurant dans plusieurs études et catalogues, permettent de se souvenir des produits créés par la Parfumerie Lasègue, entreprise maisonnaise depuis 1918.

- flacons de parfum et flacons miniatures, en verre, bouchons à l'émeri ou en bakélite, aux noms évocateurs : Oeillet de Mai - Vent du Pacifique - Vers le Printemps - Seuil d'Amour - Clair Bois...

- flacons-tubes qui servaient aux représentants à démarcher les parfumeries.

- flacons-porte-clefs, en bakélite.

- flacons de Brillantine. La marque «Lasègue» est gravée dans le verre.

Sur l'étiquette, profils féminin et masculin.

- flacons de vernis à ongles.

- rouge à lèvres présenté sous le nom de « Raisin à lèvres ».

- poudrier de sac avec miroir, en laiton laqué, à décor de fleurs rouges

et roses sur fond bleu et noir.

- pots de crème de beauté : « neigeuse, non luisante ». Emballage au décor représentant une farandole de jeunes femmes et d'angelots. Guirlandes de fleurs sur fond ivoire.

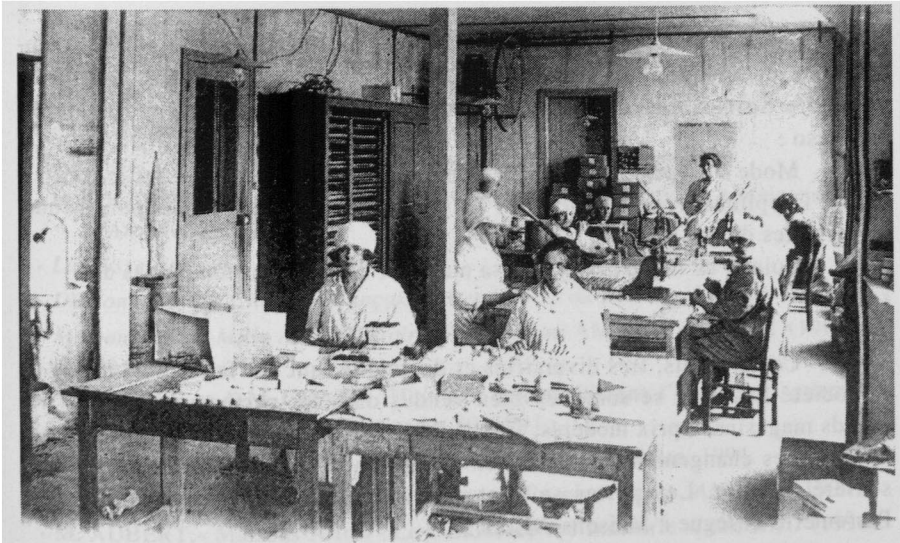
- éventails publicitaires, sachets et cartes parfumées, offerts par les commerçants à leurs clientes.

- calendriers de poche, buvards, présentoirs publicitaires, réclames...

La boîte à poudre, jusqu'au XVIIIe siècle est un objet artisanal et précieux, réalisé à l'aide de matériaux nobles : or ouvragé, laque de Chine, ivoire, écaille, galuchat... (peau de raie, de squalo, préparée et teinte notamment pour la gainerie). D'une diffusion plus large à partir de la fin du XIXe siècle, elle fait alors largement appel au carton, tout en conservant les signes extérieurs d'un produit de luxe. Elle prend place parmi les accessoires de lignes parfumées. En fait, souvent, il s'agit de nom générique d'une ligne comprenant : parfum, lotion, boîte à poudre, savon, eau de toilette, poudre en sachet, brillantine, huile, sachet parfumé. On trouve également des boîtes en verre, en fer-blanc sérigraphié, chromées ou en bakélite aux couleurs éclatantes.

Elles sont fragiles et souvent vides. En trouver une, encore scellée est relativement rare et c'est ce côté éphémère qui les rend si précieuses.

Les boîtes Lasègue, rondes ou carrées, sont souvent couleur grenat. Certaines finement décorées sont recherchées par les collectionneurs. Les poudres sont





toutes déclinées en 12 ou 16 variantes. On trouve très souvent ces slogans : « Notre poudre, garantie hygiénique, est la seule, en toutes teintes, ne déteignant pas sur la peau. La meilleure poudre du monde ».

Les boîtes Lasègue contiennent également des fards : Oriental, Rouge des brunes, Coralline, Duvet de roses... des poudres compactes, pour la ville et le théâtre, avec glace.

Souvenez-vous, nous sommes dans les années 1940... la boîte « compact » est un artifice souvent utilisé !

« Soimat - Bas de soie compact - Floride, Palm Beach, Havane ».

Au verso :

Mode d'emploi : mouiller légèrement l'éponge. La passer sur le compact et l'appliquer régulièrement sur les jambes. Laisser bien sécher puis estomper avec les doigts.

Soimat ne tache pas, garde sa matité et donne l'illusion du bas de soie ».

Ces produits, très diversifiés et de qualité, qui ont fait la renommée de la Société Lasègue, se sont très bien vendus dans les parfumeries et dans les grands magasins, à prix modérés, jusque dans les années 1960.

Les changements de direction et d'orientation n'ont pas permis que la société perdure. Les portes se sont refermées sur les Bains-Douches et la Parfumerie Lasègue à Maisons-Alfort...

Aujourd'hui , les Maisonnais et les Maisonnaises apprécient le bénéfice des douches, des bains « à domicile », et découvrent les grands noms des parfumeurs, sur les étiquettes qui illustrent les flacons de parfum et les jolies boîtes à poudre qu'ils utilisent ou... qu'ils collectionnent !

MARCELLE AUBERT
AMAH

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales

- Délibérations du Conseil municipal.

Archives du Musée de Maisons-Alfort

- Comptes rendus de mandats.

- Bulletins municipaux officiels - BMO.

Documents privés et anecdotes dus à l'amabilité des Maisonnais.

Produits de la Parfumerie Lasègue : collection personnelle de l'auteur.

Ecrits :

- *Guide de l'Etranger à Paris*, Ed. l'Hôtel du Louvre, 1876.

- « Les Bains-Douches populaires », *L'Illustration*, 1899.

- « Paris et ses environs », *Manuel du voyageur*, Ed. Baedeker, 1907.

- F. BOUTRON, « Les groupes scolaires Condorcet et Jules Ferry à Maisons-Alfort », *L'Architecture*, 1936.

- *Larousse Universel*, 1949.

- *Dictionnaire des Citations françaises*, Les Usuels du Robert, 1985.

- *Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire*, Association AMAH, Collectif, 1 (1984) - 2 (1986).

- V. BRADEL et A-M. CHATELET, « Les années 30 dans l'entre-deux guerres », *Maisons-Alfort et Modernité - Années 30*, 1991.

- G. FONTAN et G. VINDRY, *La poudre, c'est moi*, Ed. Milan, 1994.

- M. AUBERT, «Maisons-Alfort - L'Ecole et l'Enseignement», *AMAH*, 6 (1995).

- M. AUBERT,« Maisons-Alfort - Le Commerce et l'Industrie », *AMAH*, 7 (1996).

- *Le Collectionneur Français*, Articles et interviews de collectionneurs.

Annuaire :

- Almanach du commerce, Didot-Bottin.

- Indicateurs Bijou.

- Annuaire municipaux.

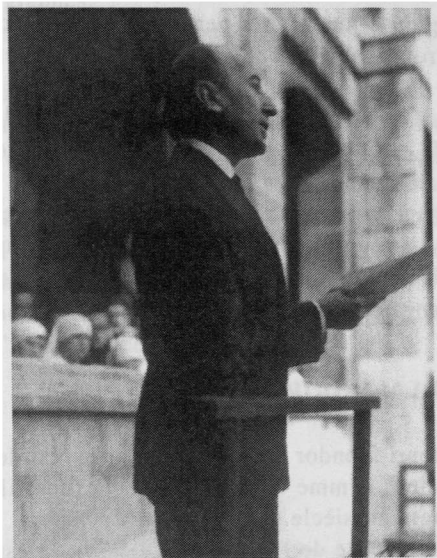
Pour les renseignements communiqués, pour les prêts et dons de documents et photographies, nos remerciements à :

Mmes Loubrieu, Mennequin, Hocquard, Archives municipales.

Mmes et MM. Brun, Champeil, Chauvet, Delort, Dos Santos, François, Larue, Leguen, Peignen, et à Michèle Aubert pour le travail de reproduction photographique.

HENRI MONDOR ET L'HÔPITAL DE CRÉTEIL

HENRI MONDOR, MÉDECIN ET ARTISTE



Homme de culture et artiste, Henri Mondor est un de ces hommes de sciences qui s'adonnèrent aux arts. Il eut toute sa vie un domaine de prédilection, la littérature, et plus précisément la poésie.

Henri Mondor est né le 20 mai 1885 à Saint-Cornin, Cantal, chef-lieu de canton de deux mille habitants. De famille modeste, son père rigide et sévère était instituteur, puis directeur du cours complémentaire de son village. Sa mère Johanna Vidal fut très proche de son fils durant toute l'existence de ce dernier. Décédée en 1927 à l'âge de soixante-six ans, la douleur de Henri Mondor fut telle qu'il se mit à écrire. Son frère cadet mourut lors de la guerre de 1914. Après de brillantes études secondaires au lycée Emile Duclaux à Aurillac, il partit pour Paris afin de faire médecine.

Destiné à des études de lettres compte tenu de ses goûts et de sa sensibilité, Henri Mondor devint médecin parce que sa mère ne voulait pas pour lui de carrière de professeur. La guerre de 1914-1918 le poussa à soigner les blessés et sa sensibilité à apprécier Stéphane Mallarmé dont il écrira "la vie", plus tard, en 1940. En 1944, il sera touché par des balles allemandes au sortir de la Salpêtrière alors qu'il n'était plus soldat.

Il avait été élu à l'Académie française le 4 avril 1946, premier chirurgien

gien à y entrer depuis sa fondation.

Il occupa le siège de Valéry. Ce fut la vie de Mallarmé et autres écrits sur ce poète qui le firent connaître. Par goût, il se fait historien de la littérature. Mondor, après Valéry, a apprécié Mallarmé et l'a fait connaître alors que celui-ci était jugé par son époque comme un écrivain hermétique.

Dans le domaine littéraire, Alain (1868-1951), "l'illustre ami" était qualifié de "prestigieuse machine à penser". C'est Mondor qui organise "Le déjeuner chez Lapérouse" réunissant Alain et Valéry, Colette ayant écrit le prologue.

Léon-Paul Fargue (1867-1971), Georges Duhamel (1884-1966) et Paul Claudel (1868-1955) furent aussi ses amis. Dans cet univers masculin, Colette (1878-1966) apportait une présence féminine.

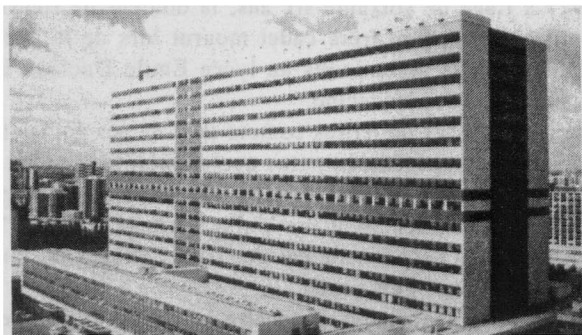
A ces talents d'écrivain s'ajoutent, chez Mondor, ceux de dessinateur et de collectionneur. La réunion de tous ces talents explique ses élections : à l'Académie de Chirurgie en 1926; à l'Académie française en 1945; à l'Académie des Sciences en 1961.

L'HÔPITAL HENRI MONDOR

L'hôpital Henri Mondor est un pôle pour le Val-de-Marne et les autres départements franciliens comme l'illustre médecin (dont il porte le nom) a été un phare pour le vingtième siècle.

Le plateau technique de l'hôpital Henri Mondor est en constante évolution. Il est essentiellement composé de :

- cinq services d'imagerie,
- huit laboratoires,
- vingt-deux salles d'opération,
- un service de radiothérapie,
- un service d'endoscopie,
- un service de néphrologie comptant dix générateurs d'hémodialyse régulièrement renouvelés.



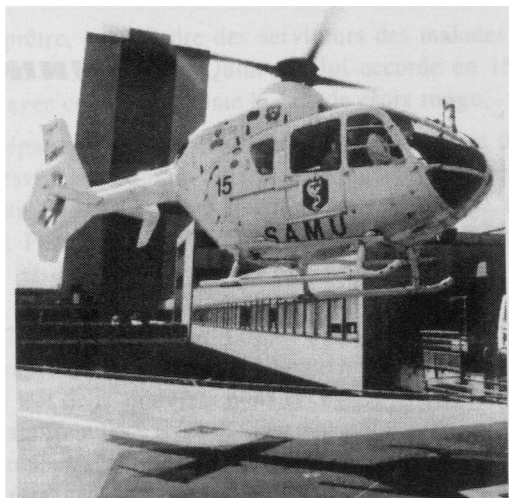
Le plateau technique d'imagerie offre un ensemble complet de potentialités et en particulier :

- un parc d'une quinzaine d'échographes dont cinq échocardiographes couleurs,
- une IRM de dernière génération,
- deux scanographes,
- quatre salles d'imagerie interventionnelle.

Les laboratoires disposent tous d'automates récents.

Le bloc opératoire dont les salles sont intégralement remises à neuf à raison d'environ trois par an, s'adapte également en permanence aux nouvelles technologies.

La recherche clinique sur le site de Créteil en 2001 a été celle de la création d'un Centre d'Investigations clinique à Henri Mondor (CIC). L'année 2002 fut celle de la création de l'Unité de Recherche clinique (URC) qui concerne non seulement le CHU mais également le Centre hospitalier intercommunal de Créteil et l'hôpital Albert Chenevier.



Le SAMU 94 est basé à Henri Mondor. Il prend en charge l'activité extrahospitalière de médecine d'urgence de l'ensemble du Val-de-Marne. Son Centre 15 reçoit environ 250 000 appels chaque année. Les médecins régulateurs du Centre répondent aux demandes immédiates de la population. Le SAMU du Val-de-Marne a été désigné pour mettre en œuvre la chaîne de décon-

tamination des patients se présentant à la Pitié-Salpêtrière. Lors d'un colloque sur la gestion du risque, les collaborateurs du SAMU 94 ont formé les formateurs des autres SAMU français.

Le Service mobile d'Urgence et de Réanimation de l'hôpital Henri Mondor est le plus important de l'AP-HP. Il a réalisé 7 500 missions soit près de vingt et une sorties par jour en 2001.

Avec le Centre hospitalier inter communal de Créteil (CHIC), l'hôpital Henri Mondor fait partie d'un syndicat dont la création a été acceptée par l'Agence régionale de l'Hospitalisation en 1999. En 2001, les services d'urgences des deux hôpitaux réunis ont accueilli près de 100 000 usagers. La répartition des patients entre hôpitaux s'effectue selon la commune de résidence et la nature de leurs besoins sanitaires des usagers.

Les deux services accueillent les adultes en urgence mais les usagers ayant besoin d'une prise en charge en gynécologie et en pneumologie sont adressés au CHIC. Les usagers ayant besoin de soins en cardiologie et en psychiatrie sont accueillis à Mondor. Le CHIC accueille l'ensemble des demandes de prise en charge urgentes des mineurs.

JEANNINE HENIN

L'HÔPITAL SAINT-CAMILLE DE BRY-SUR-MARNE

Pendant les années de guerre 1939-1945, les habitants de Nogent, Le Perreux, Bry apercevaient sur la hauteur du coteau de Bry un bâtiment en construction, abandonné au milieu des champs, et se posaient des questions à son sujet. Cependant, nombreux étaient les Parisiens et les banlieusards qui depuis des années, connaissaient de sympathiques religieux présentant une grande croix rouge sur le côté droit de la soutane et qui venaient régulièrement quêter pour une œuvre humanitaire : l'hôpital Saint-Camille.

SAINT-CAMILLE ET LES CAMILLIENS

Camille fils de Giovanni de Lellis, le héros de la bataille de Lépante (17 octobre 1571), après une jeunesse tumultueuse et dispendieuse, se convertit soudain le 2 février 1575. Ayant éprouvé lui même la détresse des hospitalisés, il se prépare au sacerdoce dans le but de fonder un ordre de religieux voués au soin des malades.

Devenu prêtre, son « Ordre des serviteurs des malades » reçoit par une bulle l'approbation du Pape Sixte Quint qui lui accorde en 1591 la reconnaissance de l'Ordre avec comme emblème la grande croix rouge.

Dès le départ, les Camilliens essaient en Italie, se dévouent pour les pestiférés, les blessés, les mourants. Ils se développent en Europe, dans les deux Amériques, en Asie, en Afrique et y créent treize provinces. La maison mère est installée à Rome, Piazza della Maddalena, dans l'immeuble habité par Camille et y est toujours.

Vers 1870, les Camilliens italiens créent une fondation en France. La jeune province française ouvre des établissements à caractère sanitaire et social (personnes âgées) et deux juniorats pour accueillir les jeunes postulants attirés par les valeurs Camilliennes.

La loi Combes sur les congrégations, en 1905, provoque le départ de la congrégation à l'étranger pour Tournai et Exaerdre en Belgique.

Restent en France, en toute illégalité, la villa Saint-Camille à Théoule, une maison de retraite à Lyon et à Arras et une clinique à Angers.

En août 1914, les congrégations religieuses sont rappelées en France au titre de la mobilisation. générale.

Après le traité de Versailles, un retour définitif de la Congrégation devint possible.

L'HOPITAL DE BRY

Genèse de l'hôpital

Déjà en Belgique, le père Lhande, rêvait d'un grand hôpital général. La province française avec le dynamisme du père Burrus, des frères quêteurs et recruteurs Vanner et Courbet et du père Delloye s'épanouit avec le préventorium de Marbach, le centre de désintoxication de Niederwiller. Sous l'impulsion des jeunes Camilliens, l'idée de porter leur idéal vers un grand hôpital prend jour. Les architectes Billard et Vincent, mandatés, esquissent un grand ensemble hospitalier.

En gestation depuis les années 1926-1927 le projet prend corps. Les difficultés surgissent avec le statut des congrégations en vigueur. Le père Burrus sollicite et obtient du cardinal Verdier l'élévation canonique de la communauté Camillienne dans l'archidiocèse de Paris. Le père Jean Lenglet est intronisé directeur responsable de l'œuvre le 8 juin 1932.

Accueilli fraternellement par les Pères capucins du 19^e arrondissement, le père Lenglet prospecte les banlieues nord et est et prend contact avec les maires de cette dernière région qui lui réservent le meilleur accueil.

A Nogent, le maire Pierre Champion, au Perreux, Jean Goy et son secrétaire M. Salabert, et, à Bry, Paul Barilliet et son secrétaire P. Dancie, après avoir étudié les possibilités cadastrales, dirigent le père Lenglet sur les hauts de Bry et c'est immédiatement le coup de foudre pour ce dernier endroit.

Installé au 2 Grande Rue, dans la propriété de la famille de Bernard de la Fosse (le futur hôtel Malestroit), située à côté de l'église, dont le curé est le père Fumey, le père Lenglet, aidé du père Freund et des trois frères quêteurs (Laurent, René, et Philippe) oeuvre à faire connaître le projet et à récolter les dons.

Sur le plan administratif, la reconnaissance de « notoriété publique » accordée par M. Barilliet sert de justificatif au plan administratif. (la reconnaissance d'utilité publique sera obtenue beaucoup plus tard)

Les conseils de maître Dienesch et de M. Marchand, permettent la création d'une société civile immobilière, qui loue ses terrains à l'association hôpital Saint-Camille, loi de 1901.

Ces terrains sont la réunion de 132 parcelles que le père Lenglet est arrivé à rassembler avec l'aide efficace de M. Barilliet, maire de Bry.

En 1935, le premier président de l'association, M. de Fontenay, peut signer un bail emphytéotique avec la société bailleresse (société auxiliaire des œuvres hospitalières de l'hôpital Saint-Camille)

Ce bail avait été préparé par maître Dienesch.

Parallèlement une demande d'utilité publique est rejetée.

Les étapes de la construction

Avant guerre

Les frères quêtes très aguerris optimisent le financement. Les architectes retenus, MM Billard et Vincent, présentent un projet comprenant un corps central avec deux ailes pouvant accueillir 125 malades chacune.

Le premier coup de pioche est donné au printemps de 1936 et la première pierre posée par le cardinal Verdier le 11 octobre 1936. Cette pierre est scellée dans le fronton de l'ancienne entrée du bâtiment A et porte la croix rouge camillienne. Les travaux progressent à un rythme normal.

La période du Front populaire entraîne une série de grèves et les discussions sur les salaires et l'augmentation du coût de la vie rendent obsolètes les prévisions du plan de financement.

La tension internationale de la fin des années 1930 obscurcit l'horizon. Cependant le 18 novembre 1937, l'assemblée générale constate que le gros œuvre d'une aile est achevé et qu'il est possible d'atteindre la terrasse par l'escalier en béton brut. La mise hors d'eau est effectuée alors que la guerre s'annonce, malgré les accords de Munich.

Avec la déclaration de guerre, la mobilisation des ouvriers, la défaite et l'occupation, tout s'arrête. L'hôpital reste seul sur les hauts de Bry et pose une énigme aux habitants du canton : qu'est-ce donc ?

Après guerre

Après la fin de la guerre en 1945, la pénurie continue, en particulier pour les matériaux de construction, et les dévaluations se succèdent.

Cependant, le conseil d'administration se réunit le 26 février 1946 sous la présidence de M. de Fontenay et décide la reprise des travaux en ne prévoyant qu'une aile.

Les réserves financières ont fondu. Le père Lenglet envisage de solliciter des prêts, des subventions. Il se tourne vers la toute nouvelle Sécurité sociale et le Conseil de Paris en arguant de l'intérêt social et humain de cette ouverture hospitalière dans l'Est parisien alors peu équipé. Il est entendu à la Sécurité sociale par M. Jean Gardin et au Conseil de Paris par M. Labre, tous deux très intéressés par ce projet.

Ce fut la réussite et une première : un hôpital privé de caractère confessionnel aidé par des organismes d'Etat ! L'hôpital reconnaissant a accueilli ces bienfaiteurs au Conseil d'administration, ce qui leur a permis de vérifier la justesse du choix. Dès lors, le père Lenglet peut diriger et surveiller les travaux.

L'inauguration a lieu le 22 octobre 1952 en présence du ministre de la Santé M. Ribeyre, de M. Gardin, de M. d'Ormesson, des dignitaires de l'Ordre de Saint-Camille, des maires des communes environnantes et de diverses personnalités, entourées du tout nouveau personnel de l'hôpital. Le lendemain le

cardinal Feltin vient bénir les nouveaux bâtiments avec la chapelle et les différents services.

Or, la veille au soir, la locomotive à vapeur de l'express Paris-Mulhouse s'est renversée sur la parapet du viaduc blessant grièvement par brûlures le mécanicien et son chauffeur. C'est la première intervention importante de l'hôpital Saint-Camille. Les blessés sont conduits à « Saint-Camille » avec quelques passagers contusionnés. Les personnalités invitées à l'inauguration apportent leurs vœux de guérison à ces premiers patients.

L'ÉVOLUTION DE L'HOPITAL

Au début des années 1950

La partie centrale comprenait :

- au rez-de-chaussée : l'administration, l'accueil.
- au premier étage : la chapelle dédiée à Marie médiatrice de toutes grâces en gloire, décorée par une fresque réalisée par l'artiste Fontana (père du violoniste virtuose Fontana Rosa), en face de la chapelle la chirurgie infantile
- au deuxième étage : le bloc opératoire
- au troisième étage terrasse panoramique.

l'aile A :

- sur quatre niveaux avec deux étages de médecine et deux de chirurgie
- en bout de cette aile : la Communauté et les cuisines
- au sous-sol : la radio, le laboratoire, la pharmacie et la lingerie.

L'Organigramme était ainsi composé :

- Directeur : le père Lenglet
- Econome : M. Joly
- Secrétaire : M. Salabert
- Chirurgiens : Dr Brillard et Dr Legrand
- Médecins : Dr Roisin et Dr Périer
- Radiologues : Dr Grain et Dr de la Tour
- Ophtalmologiste : Dr Desprès
- Anesthésiste : Dr Chevalier
- Laboratoire et pharmacie : Jacques.Roby
- Internes : chirurgie : H.Pautet et F.Dubourg
- médecine : J.Pozzo di Borgo et Y Conan
- Surveillante : Ch.Hallu

Rappelons qu'à cette époque le service infirmier en chirurgie était assuré par des frères : Raphaël, Gérard, Victor et Edouard

- Aumônier : Père Edmond Jaegel sous la direction du père Taglang

En 1957, le nouveau directeur est le père Jean Taglang (entré au juviorat à Exaerdre en 1926) et qui deviendra le premier vice-président de l'association en 1982. Sous son autorité et son dynamisme vont commencer les grands travaux. Il est assisté par M. Salabert, secrétaire général, et par son successeur, M. Schmitt, et au Conseil d'administration par M. Gardin, le Dr Poumailloux, le professeur Lesobre, M. d'Ormesson, le Dr Oberlin et le Dr Duret (père du président actuel du Conseil d'administration de l'association "Hôpital Saint Camille").

Ainsi, en 1963, ce sera l'ouverture de l'aile B (initialement prévue dans le premier projet), doublant la capacité de l'hôpital et la création de plusieurs spécialités, en particulier la neurologie, la rhumatologie, la dermatologie, la psychiatrie et la stomatologie.



Année 1963 - inauguration de l'aile B

En 1968, l'ouverture de l'aile C permet la création d'un secteur pédiatrique de médecine et de chirurgie.

Puis l'aile E pour la communauté, avec la chapelle dédiée à saint-Jean apôtre et des services annexes.

Sous la direction de Mme Brunet

Avec l'arrivée de Mme Brunet, directrice, assistée de M. Wojtuniovsky, directeur adjoint et avec M. le Préfet J. Monfraix au Conseil d'administration, l'évolution et la modernisation vont continuer.

- 1986 : service intensif de cardiologie
- 1987 : ouverture d'un scanner
- 1991 : première tranche d'humanisation, de rénovation (bloc opératoire et chambres rénovées)
- 1992 : nouveau département enfant
- 1994 : réanimation chirurgicale et médicale et création d'une équipe de renfort de soins palliatifs avec un médecin responsable.
- 1995 : plateau technique (laboratoire et radiologie), Consultations agrandies et rénovées.
- et les projets continuent avec le nouveau président de Conseil, M. Emmanuel Duret.

Ainsi notre région est dotée d'un hôpital, reconnu d'Utilité publique, très moderne et conforté par son partenariat avec l'hôpital de Lagny, de La Queue-en-Brie - les Murets - et les cliniques de Noisy le Grand et de Neuilly-sur-Marne.

Aujourd'hui, l'esprit et les valeurs des Camilliens demeurent

La communauté installée dans l'enceinte de l'hôpital sous la responsabilité du père Allheily, provincial, entraîne un complément spirituel, ainsi :

- L'aumônerie catholique assurée par les pères camilliens et une équipe de bénévoles, avec la possibilité de faire appel au pasteur protestant, ainsi qu'à un représentant de toute autre confession.



- Avec les services humanitaires tels « Malade mon ami », le centre d'éducation familiale et d'accueil à la vie.

- Et les consultations de toxicologie, du sida, du tabagisme, de l'alcoolisme.

JACQUES ROBY
JACQUELINE ARBONA

SOURCES

- Père Jean Taglang, *Oeuvre hôpital Saint-Camille 1927-1994*, s.l., 1994

- et des souvenirs personnels recueillis par les auteurs

HORS COLLOQUE

LES BIENS DE PIERRE I^{er} DE MASPARRAULTE À SUCY ET À CHENNEVIÈRES AU XVI^e SIÈCLE

1554 Pêche à l'étang du Grand Val à Sucy-en-Brie

1555 Installation du moulin à vent de Chennevières-sur-Marne

Pierre I de Masparrault, seigneur de Chennevières et du Grand Val, est descendant d'une famille noble du Béarn. Il vit en général à Bordeaux et en 1528, il achète l'office de greffier de la sénéchaussée de Guyenne. En 1532, il se marie avec Jacqueline Rebours, fille d'Antoine, receveur pour le roi au bailliage de Sens. Son épouse est la veuve en premières noces de Jean Bertrand, grenetier du grenier à sel de Sens. Ce mariage conduit Pierre I à vivre le plus souvent dans la région parisienne ; il donne alors en fermage son office de greffier à Bordeaux et demeure à Paris, rue vieille du Temple. Tuteur des enfants mineurs nés du premier mariage de sa femme, il gère avec elle les biens issus des successions d'Antoine Rebours, son beau-père, et de Jean Bertrand. Dans ces successions, la plupart des héritages fonciers sont situés à Sucy (domaine du Grand Val,...), à Chennevières (île de Conches,...) et dans les villages environnants.

En 1510, le père de Jacqueline avait constitué à Nicole Sarde, avocat en parlement, une rente de 100 livres tournois¹ garantie par les terres et le lieu appelés le Grand val. Les arrérages ne furent pas payés pendant seize ans et cinq mois puis, l'avocat fit alors cession de cette rente à Jean Bertrand. La succession Rebours devait donc à la succession Bertrand le capital de la rente et les intérêts non payés. Le domaine du Grand Val fut mis aux criées du parlement. Un décret de la cour, confirmé par une sentence du prévôt de Paris, en date du 19 septembre 1537, adjugea le bien au frère de Jacqueline, Charles Rebours, prieur de Saint-Denis de Tournan-en-Brie et chanoine de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers. Le 21 suivant, le prieur versa à Pierre I et à sa femme, 1 200 livres tournois pour le rachat de la rente et 1 645 livres pour les arriérés de versements et devint propriétaire en titre du Grand Val.

Ce titre de propriété fut bien théorique. Dès le 6 février 1538, en effet, c'est Pierre I « *écuyer, greffier en chef et titre d'office pour le roi en la grant seneschaussée de Guyenne* » qui déclare être propriétaire du moulin à blé et de l'étang de Toullon ainsi que des terres et prés alentour qui sont du domaine du Grand Val. Il établit ce jour un bail de neuf années, débutant à Noël 1537, au meunier Nicolas Desmoulins, habitant de Sucy. Et le 14 décembre 1538, « *noble homme, Pierre I* » donne à cultiver pour six ans à un laboureur de Sucy, Mathurin Aubery, « *à moictié de prouffit et moison² toutes les terres labourables à luy appartenans ou terrouer dudict Sucy estans de sa ferme du grant val qu'il a assise audict lieu* ».

Pourtant, l'adjudication par le parlement des biens d'Antoine Rebours à son fils Charles rencontra l'opposition des chanoines de Saint-Maur-des-Fossés et il fallut attendre 1540 pour arriver à l'exécution effective du décret de la cour. Un accord intervint le 27 août qui ordonna, en faveur de Charles, la mise « *en possession et jouissance réelle et actuelle de la ferme du grant val, ses appartenances et dépendances, mesmes de ladicte isle de conches contenant 18 arpents³...* ». En contrepartie, le propriétaire devra payer chaque année « *aux chantré⁴ et chanoines de Saint-Mor des fossés* » 12 deniers parisis⁵ de cens et une rente de 12 livres parisis au sujet de laquelle le cardinal Du Bellay⁶, doyen de Saint-Maur, a déclaré qu'il ne prétend rien.

Le 9 avril 1543, Pierre I qui se qualifie « *seigneur du grant val* » déclare qu'il est propriétaire du lieu « *qui consiste en maisons, manoirs, jardins, clos, viniars, étangs, moulin à eau, terres, prez, vignes, rentes et autres reve-nuz* ». La même année, une description de la propriété précise sa superficie : 120 arpents de terres labourables et de prés et 7 arpents de vignes.

Une clause du bail de 1538 impose au meunier de pêcher l'étang du Grand Val quand bon semblera à Pierre I « *pourveu toutesfois que ce soit en temps deu comme es avents de noel ou au temps de caresme sans aussi de ce luy en estre païé aucun sallaire* ». Cette disposition ne sera pas toujours respectée car, le 10 février 1546, Pierre I vend à un marchand poissonnier parisien, Robert Mauperlier, « *toute la carpe, brochetz, tanches, perches et blanchailles qui se trouvera en l'estang du grant val que ledict acheteur sera tenu pescher à ses despens* ». Pierre I a un besoin urgent d'argent frais pour donner l'étang à pêcher, cette année-là, à un professionnel. Le contrat précise que l'acheteur s'engage à payer le prix du poisson « *si tost et incontinant que la delivrance luy en aura esté faicte par icelluy Masparraulte sur la chaussée⁷ de l'étang* ». Quelques mois plus tard, le 20 juin, il reconduit le bail à son meunier en lui stipulant, à nouveau, l'obligation de pêche de l'étang, sans salaire ni indemnité.

Le contrat établi avec le poissonnier doit être exécuté dans les quinze jours si le temps est convenable et avec l'accord du propriétaire. Il est intéressant par sa précision. Il fixe le prix des poissons en fonction des espèces et de leurs dimensions. Pour les carpes et les brochets la longueur sera mesurée depuis l'oeil jusqu'au fourchet de la queue ; pour les tanches et les perches depuis l'oeil jusqu'à la dernière écaille. Voici l'échantillonnage défini par la convention :

CARPES et BROCHETS. Prix pour cent unités.

Longueur de 10 à 12 pouces (27 à 32,4 cm) : 14 livres tournois

Longueur de 12 à 14 pouces (32,4 à 37,8 cm) : 20 livres tournois

Longueur de 14 à 18 pouces (37,8 à 48,6 cm) : 35 livres tournois

Longueur de 18 à 24 pouces (48,6 à 64,8 cm) : 65 livres tournois

TANCHES et PERCHES. Prix pour cent unités.

Longueur supérieure à 8 pouces (21,6 cm) : 6 sols tournois

BROCHET CARREAU. Prix pour une unité : 65 sols tournois
SEAU de BLANCHAILLES du pays : 20 sols tournois

Parmi le poisson pêché, le propriétaire se réserve le droit de prendre quelques belles pièces qui lui seront apportées à son domicile parisien. « *Duquel poisson ledict de Masparraulte en pourra retenir si bon luy semble et à son prouffit jusques à une douzaine de carpes et une douzaine de brochetz de telz eschantillons qu'il voudra que ledict Mauperlier promet amener à ses despens et le rendre audict de Masparraulte en la ville de paris* ».

L'échantillonnage se limite à 24 pouces pour la longueur des carpes et des brochets. C'est déjà une dimension appréciable. Le brochet carreau est un gros poisson qui peut mesurer un mètre. Il doit être particulièrement recherché par les bourgeois parisiens car son prix unitaire représente 5 fois le prix d'un brochet de 65 cm et 16 journées de travail d'un aide-maçon ou d'un homme de bras. Nous ne connaissons pas malheureusement le bilan de cette pêche. Nous savons que l'étang couvrait environ 1,4 ha. En faisant l'hypothèse d'une pêche minimale d'une centaine de poissons par classe de taille, de 15 brochets carreaux et de 10 seaux de blanchailles, c'est au moins 200 livres tournois que le marchand a versé à Pierre I sur le bord de l'étang.

Quand au prix de vente sur le marché parisien nous l'ignorons également. Il est bien sûr supérieur à ces valeurs, le poissonnier doit payer les pêcheurs, d'autres frais et redevances et s'assurer une marge. Le poisson est une denrée chère. A cette date un aide-maçon gagne à peu près 3 à 4 sols tournois par journée de travail et, avec ce salaire, peut à peine se payer un brochet de 35 cm. A titre de comparaison, en 1546, aux halles de Paris, un setier de froment en grains (156 litres) vaut en moyenne 6 livres tournois soit le salaire de 30 journées de travail d'un manoeuvre du bâtiment.

Pierre I acquiert de nombreuses terres aux environs de Sucy. Le 22 septembre 1550, il achète la seigneurie de Chennevières à son oncle Pierre d'Apestéguy, seigneur du lieu. Celui-ci, criblé de dettes, a lourdement hypothéqué sa propriété. Pierre I fait effectuer l'achat par un prête-nom, Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, mais c'est le seigneur du Grand Val qui prend à sa charge les 23 400 livres tournois de dettes qui grèvent le bien. En raison d'une clause de réméré de trois ans, Pierre I ne se dira seigneur de Chennevières qu'en 1553.

En 1550, aucun moulin à eau n'est en activité à Chennevières. Le moulin de Conches⁸, qui fonctionnait avant la guerre de cent ans, ruiné, n'a pas été reconstruit. L'acte de vente de la seigneurie, cette année-là, ne signale qu'un droit de pêche dans la Marne ainsi « *qu'un ancien gord où anciennement y avoit moulin étant sur la rivière de marne* ». Le moulin de Conches est bien signalé dans un acte du 19 mars 1502, mais c'est une ruine qui désigne simplement un emplacement sur le terroir. Tout au long du XVI^e siècle, les archives restent muettes à son sujet. Aussi bien lors des litiges concernant l'île de Conches, entre la famille Masparraulte et les chanoines de Saint-Maur, dans la

première moitié du siècle, que lors du partage de l'île entre les héritiers de Pierre I, dans les décennies 80 et 90, il n'est jamais fait état de l'existence et, a fortiori, du fonctionnement du moulin de Conches. Vers 1535, Pierre d'Apestéguy a bien fait établir un état « *des réparations utiles et nécessaires qu'il falloit pour réparer le molin de Chennevières assis sur la marne* », mais l'on ne trouve jamais trace de son activité. Le moulin à eau dont les canavérois font usage est le moulin de Brétigny sur la Marne, en face de La Varenne, à la frontière de la paroisse avec Sucy-en-Brie. Un chemin, à travers les coteaux, mène directement du village à ce moulin. Dans les environs, deux autres moulins existent : celui de Toullon dépendant du Grand Val et, en amont, un moulin sur la paroisse d'Amboile (Ormesson).

Pierre I se trouve ainsi sans moulin sur sa seigneurie dont il puisse, à la fois, s'enorgueillir et tirer profit. La période est pourtant favorable. Depuis un siècle, la population de Chennevières s'est fortement accrue⁹. La mouture des grains est un goulot d'étranglement dans l'approvisionnement des farines. Malgré quelques légers progrès le rendement des moulins reste faible. Un investissement en capacité de moudre le blé ou d'autres céréales ou mélanges est d'une bonne rentabilité prévisible. Depuis le XIII^e siècle, de nombreux moulins ont été construits en Brie. Parmi eux, apparurent des moulins utilisant la force du vent. Des innovations techniques et la nécessité de laisser prioritairement aux cours d'eau leur rôle de voies de communication pour le transport des marchandises, ont favorisé cet essor. Une opportunité ou un calcul va permettre au seigneur de Chennevières d'implanter aussi dans son domaine un moulin à vent.

Son fermier, Jean Aubel¹⁰, est fortement endetté. Il doit notamment à Pierre I, depuis le 16 juillet 1552, une somme de 145 livres et 5 sols tournois. Encore, le 10 septembre 1554, il a été contraint, avec son épouse Marguerite Bornu, de lui vendre une petite maison et un arpent de vigne¹¹, situés à Chennevières, qu'il a hérité de son père Pierre¹². Bon prince, Pierre I lui propose la restitution de ce qu'il vient de lui acheter et d'abandonner, de surcroît, 107 livres tournois sur sa créance. En échange, il exige des époux de lui céder le moulin à vent¹³ que Jean Aubel a bâti à Coeuilly, lieu-dit Chenzy. Un accord intervient entre eux qui est formalisé le 20 novembre suivant devant deux notaires du Châtelet de Paris.

Que donnent exactement à Pierre I les deux époux ? Un terrain de 42 perches environ avec dessus une maison et un moulin à vent « *garny de ses ustancilles, meulles, tournant et travaillant ainsi que les lieux se comportent...* ». L'ensemble est situé en bordure de la sente qui mène de Chennevières à Bry-sur-Marne, dans le vignoble, en la censive du seigneur¹⁴ de « *Cueilly-la-regnardière* ». Le contrat impose à Jean Aubel « *de faire desmolir ledict moulin bien et deuement à ses despens et le rendre audict de Masparraulte par pièces sur ledict héritage, garny de sesdictz ustancilles pour d'illec estre transporté où bon semblera audict de Masparraulte...* ».

Ici, l'intention est nette. Pierre I veut faire installer le moulin à vent sur sa seigneurie. Il aurait pu exploiter le moulin sur place. Il préfère le mettre sur ses terres près du village, peut-être pour la commodité des habitants ou pour orner son domaine et en tirer prestige. En fait, il s'agit pour lui d'imposer aux manants de son territoire le droit féodal de banalité du moulin dont il va tirer des revenus¹⁵.

Dans un acte du 20 juin 1559, le moulin est signalé construit à Chennevières, lieu-dit « *Les Fenchères* »¹⁶, près du chemin menant de Gournay à Villeneuve-Saint-Georges, à proximité de la paroisse d'Amboile, en la censive de Pierre I. Le seigneur de Chennevières est mort le 30 mars 1559. Le 1^{er} février 1562, sa veuve, usufruitière de tous ses biens, renouvelle le bail à louage du moulin à vent au meunier Jean Sarrazin. Celui-ci, qui demeure déjà au moulin, ne jouira de ce nouveau bail que le 8 mars car Jacqueline Rebours a fait établir l'inventaire et l'estimation des outils servant à la mouture des grains. En effet, outre le paiement du loyer, le meunier doit rendre les meules et les organes mécaniques du moulin dans l'état d'usure où il les a reçus du propriétaire. La comparaison de la nouvelle prisée à celle réalisée initialement entraîne des compensations financières. Pour ce bail, la prisée a été établie le 2 mars par Jacques Robert, greffier de Chennevières.

On ignore la date exacte du remontage du moulin. Comme les baux sont en général de trois ans et qu'il fut reconstruit du vivant de Pierre I, le premier bail date du début de l'année 1556. Le moulin à vent de Chennevières a donc été bâti par Jean Aubel à Coeuilly vers 1550, puis transporté et remonté en 1555 au lieu encore appelé aujourd'hui « *Le moulin à vent* ».

PIERRE ROBLIN

Toutes les dates citées sont en nouveau style.

Sauf l'accentuation, l'orthographe des citations a été respectée.

NOTES

- 1) Une livre tournois = 20 sols tournois. Un sol tournois = 12 denier tournois.
- 2) Quantité fixe de grains due par le fermier au bailleur.
- 3) Un arpent = 100 perches carrées = 0,3419 ha.
- 4) A cette date, l'office de chantré est tenu par Catherin Dyneau contre lequel plusieurs instances ont été introduites par Charles Rebours dont l'une pour vol de foin et démolition du pont sur l'île de Conches.
- 5) Une livre parisis = 20 sols parisis = 25 sols tournois.
- 6) Jean Du Bellay, évêque de Paris de 1532 à 1551.
- 7) « *Levée de terre foulée à maillets ou farcie de fagots qu'on fait le long des*

rivières et des étangs, à fin qu'ils ne débordent ». Jean Nicot, « *Thrésor de la langue francoyse* », chez David Douceur, Paris, 1606.

- 8) En 1339, ce moulin appartenait aux religieux de Saint-Maur.
- 9) Une estimation la chiffre à 600 habitants environ.
- 10) Il cultive 74 arpents de la réserve du seigneur. Par ailleurs, il entretient, à moitié de profit, deux troupeaux de moutons : 100 bêtes pour le compte de Pierre Le Caron, greffier des eaux et forêts de Champagne et Brie, 50 autres pour Urbain Pelloquin, bourgeois de Paris.
- 11) La période est difficile pour les paysans, le même jour, les époux vendent des terres à Chennevières à Pierre de Faurie, avocat en parlement, pour 193 livres tournois.
- 12) Celui-ci était marguillier de l'église paroissiale Saint-Pierre en 1503-1504.
- 13) Le type de moulin à vent de l'époque comprenait un bâtiment cylindrique avec un toit conique dans lequel pénétrait l'arbre portant les quatre ailes. L'ensemble du toit et des ailes tournait pour s'orienter dans le vent. Un moulin de ce type existe à Gastins près de Rosay-en-Brie.
- 14) Guérin Sanguin, grand doyen et chanoine d'Avranches, seigneur haut justicier de Coeuilly.
- 15) En 1553, Pierre d'Apestéguy, seigneur de Romaine (sur Lésigny) et ancien seigneur de Chennevières, achète également un moulin à vent situé au terroir d'Ozoir-la-Ferrière, près de Montéty.
- 16) En 1731, sur le plan de l'abbé de la Grive, le moulin et la maison du meunier sont indiqués. Sur le plan cadastral de 1810, seule subsiste la maison de l'ancien moulin à vent.

SOURCES

- Archives Nationales, Minutier Central : Etude III / 85, 94, 103, 106 ; Etude VIII / 483 ; Etude XIX / 18, 79, 86, 151, 163, 168.
- Archives du Château d'Ormesson : 144 AP / 23, 25, 35.

BIBLIOGRAPHIE

- BABELON Jean-Pierre. *Paris au XVIème siècle, Nouvelle Histoire de Paris*, Hachette Diffusion, 1986.
- BAULANT Micheline, MEUVRET Jean, *Prix des céréales...(1520-1698)*, tome 1, SEVPEN.
- DELIVRE Joseph, "Les moulins à eau et à vent de la Brie", dans *Brochure de la société historique de Villers-sur-Marne et de la Brie*, Villiers, 1982.

HISTOIRES DE CROIX

DES CROIX PARTOUT

La croix appartient à un fonds commun universel, à partir duquel on a élaboré quantité d'interprétations. Le concept et le symbolisme de la croix sont très anciens puisqu'on en relève l'existence dès la Préhistoire.

Le concept

La croix évoque les idéaux d'aide et d'assistance, de secours et de sauvegarde, comme par exemple celle que l'on trouvait sur les vêtements des divers ordres de chevaliers qui, au temps des Croisades, allaient porter secours à la chrétienté.

Une croix en bois de bouleau, placée au-dessus d'une porte protégeait la maison et ses habitants contre les mauvais esprits et le malheur. La croix est également présente en héraldique, et sur certains étendards, drapeaux et monnaies.

L'existence de graphismes cruciformes est attestée bien avant la croix chrétienne. Ce serait, à l'origine, un symbole solaire issu, soit de la friction de deux morceaux de bois pour obtenir le feu, sa chaleur et sa lumière ; soit de l'observation de la course du soleil, en réunissant les quatre points cardinaux par deux droites orthogonales.

Le symbolisme de la croix déborde largement le monde de la chrétienté. On trouve des tracés de croix dans des lieux très divers et éloignés les uns des autres : en Mésopotamie, gravée sur des sceaux ; en Turkménie, en Afghanistan, en Iran, dès le 4^e millénaire ; chez les Tacara de Bolivie, pour lesquels la croix matérialise la maîtrise des points cardinaux ; en Inde ; en Crète, une croix de marbre datant d'environ 1 500 ans avant J.C., ainsi que d'autres modèles en Egypte (avec les Mystères d'Isis); en Chine; à Cnossos; dans les runes des Scandinaves; au sommet des enseignes des Romains, mais aussi sur leurs mosaïques ; en Afrique, chez les Bantous ; au Mexique; en Amérique du Nord, chez les Indiens Sioux; dans le monde celtique. Chez les Hébreux, le signe de croix désignait le Verbe. Pour les Grecs, elle était la première lettre du nom grec du Christ. Récemment, on a mis à jour un trésor gaulois, constitué de deux cent quarante pièces d'or coulé, de forme sphérique, de sept grammes chacune, et portant une croix sur l'un des hémisphères.

Le dessin de la croix est sans doute l'un de ceux qui fut tracé le plus naturellement. L'origine du mot signifie : entaille, marque, signe graphique. Sa valeur de T (tau) est plus récente. Ce signe devint synonyme d'instrument de

torture chez les Romains et avec l'Inquisition, mais c'est de façon tout à fait contradictoire qu'il évoque l'idée de la mort.

Cependant, on peut difficilement accepter certaines affirmations, dues à un dogmatisme excessif, avancées par un certain Lafitau, religieux de son état, qui faisait dire à son collègue, Chrétien Le Clerc : *le culte de la croix est si ancien chez les sauvages du Canada, que c'est une raison suffisante pour nous faire conjecturer, et croire même, que ces peuples n'ont pas eu l'oreille fermée à la voix des Apôtres.*²

On connaît les tentatives de christianisation des menhirs, par la sculpture de croix à leur sommet, et la survivance du culte voué aux sources, et autres fontaines, dotées de pouvoirs *magiques* bienfaisants. La persistance simultanée des deux croyances, la païenne et la chrétienne, montre à quel point la première reste ancrée profondément dans la mémoire collective et les mentalités populaires. Le culte de la nature n'a jamais entièrement disparu et on ne sera pas étonné de le retrouver chez Bernard de Clairvaux, lorsqu'il écrit : *"Tu trouveras plus dans les forêts que dans les livres. Les arbres et les rochers t'enseigneront les choses qu'aucun maître ne te dira"*.

Un mégalithe surmonté d'une croix, ou un calvaire entouré d'arbres, pour marquer l'essai de christianisation du lieu, est parfois appelé "loup".

La croix pouvait marquer, plus prosaïquement, un simple croisement de routes, avec peut-être des indications directionnelles. De nombreux carrefours possédaient des croix de pierre appelées *montjoies* : grandes pyramides, ou parfois colonnes octogonales, à base quadrangulaire, surélevées de quelques marches et portant une croix à leur sommet. Si l'origine de ce nom est discutée, son sens est certain : il s'agit d'une éminence artificielle de terre ou de pierres, servant de point de repère le long d'une route. Plusieurs de ces "montjoies" ont pour origine des traces résiduelles de tumuli, édifiés entre l'âge du bronze et l'époque romaine. Parfois, ce petit monument de pierre ou de brique, en forme de colonne carrée ou rectangulaire, se termine par une niche contenant une statue, un bas-relief ou une peinture, et surmonté d'une croix. On le nomme aussi "oratoire"

Il est certain que de nombreux noms de lieux ont disparu, remplacés par des appellations plus modernes, qui répondent parfois à des sollicitations conjoncturelles. Ainsi sont effacées, dans l'oubli de l'histoire locale, les traces qui ancrent la mémoire collective dans le sol d'un lieu, marqueur d'une tradition souvent rejetée.

Un auteur précise : *"L'implantation des croix remonte souvent au moyen âge, voire aux tout premiers siècles de l'évangélisation de la Gaule où cette prolifération de croix eut pour objet d'affirmer la nouvelle religion. Près des fontaines et des dolmens, au sommet des cols, partout où les dieux païens avaient été honorés, on éleva une croix. Bientôt, on l'utilisa pour délimiter les paroisses, pour séparer les seigneuries, pour indiquer les carrefours. Bien sou-*

vent, elle marquait aussi les limites des terres de franchise. Elle était aussi un refuge, ancêtre du droit d'asile"³.

Le mot "croix", en tant que nom de lieu, évoque des éléments divers, en particulier : le carrefour. Il peut s'agir généralement d'une croix érigée dans un but de piété. Cependant, dans certaines localités secondaires, à l'époque médiévale, la croix a aussi servi de marque de délimitation, ce qui est confirmé par de nombreux textes signalant leur existence en tant que telles, comme en 1095 à Aurillac ou en 1136 dans la Haute-Garonne. Elle peut aussi rappeler le souvenir d'un événement marquant.

Le symbolisme

Le symbolisme de la croix peut donner lieu à de multiples significations. Le symbolisme n'est pas une notion déroutante. Écoutons Gaston Bachelard : *"le symbole n'impose rien, il donne à penser; ou encore Claude Lévy-Strauss : toute culture peut-être considérée comme un ensemble de systèmes symboliques"*. Sans oublier les Compagnons du Tour de France (ceux qui voyageaient la France) pour lesquels *"le symbole est tout simplement ce qui permet de faire comprendre les choses les plus difficiles... mais qui réclame une prise de conscience"*.

Cet élément, on l'a vu, a connu une expansion universelle. Toutefois, pour ne pas alourdir notre propos, nous nous contenterons d'évoquer la "croix celtique", si présente dans de nombreux lieux d'Irlande. Elle conjugue les symbolismes de la croix et du cercle, correspondant à la répartition des quatre éléments. Or, en Irlande, il existe quatre provinces, et dans la religion chrétienne, quatre évangiles. De ce fait, saint Patrick (Cothraighe, en gaélique) était le serviteur des quatre. Sa fonction était, sans doute, de personnifier, sous son autorité, la représentation des quatre druides de l'antique religion, qui s'étaient répartis leur enseignement dans les différentes parties de l'Irlande. Patrick a rassemblé leurs diverses attributions, sans oublier que ces quatre druides étaient peut-être une projection des quatre évangélistes, portant le Verbe dans les quatre directions de l'espace. La croix acquiert ainsi une dimension cosmique, en récapitulant le processus de la Création. En fait, le trèfle irlandais comporte trois feuilles, et aurait permis à Patrick d'expliquer le mystère de la sainte Trinité.

La croix peut être évoquée sous d'autres formes. C'est ainsi que l'on connaît la "croix ancrée", trouvée sur une monnaie, un triens mérovingien ; sur une mosaïque, avec un dauphin enroulé autour de l'axe de l'ancre, assurant la sauvegarde du vaisseau⁴ ; sur un monument aux morts polonais où trois croix sont associées à trois ancres ; à l'extérieur de la cathédrale de Beauvais. L'ancre pourrait alors être considérée comme un symbole caché de la croix.

C'est l'intersection de ses deux branches, généralement orientées en direction des quatre points cardinaux, qui marquerait un carrefour. Celui-ci est alors au centre d'un lieu sacré où l'homme est confronté au choix de son destin.

car il se trouve à la croisée des chemins, comme Œdipe. Dans la Grèce antique, on y plaçait des statues d'Hermès pour se protéger ; les Chrétiens y installaient des croix, des oratoires, des calvaires, dans le même but, mais qui pouvaient aussi servir à celui qui s'y trouvait ou qui s'y accrochait, de bénéficier du droit d'asile. C'est encore à cet endroit que l'on se débarrassait des ordures dans un but de purification ; que l'on effectuait des offrandes pour la fertilité des sols cultivés ; que l'on élevait des autels pour se rendre le destin favorable. En revanche, c'est à un carrefour que la déesse infernale, Hécate, attendait les âmes pour les terroriser.

Enfin, on ne peut manquer de citer cette représentation particulière, si prégnante chez les Romains, lors de l'élaboration du plan d'un camp militaire ou d'une ville, avec les tracés du *cardo* et du *decumanus* qui, formant une croix, divisaient l'espace en quarts, d'où le nom de quartiers.

L'étymologie

Elle rappelle l'existence de dérivés, comme "croisette", "croisille", "croisillon",⁶ rappelant l'implantation de croix à des carrefours. Une autre forme rencontrée est "croiset", qui signifie alors *creuset* ; de nombreux textes du Moyen Âge, signalent ce creuset, symbolisé par une croix. La croix est encore l'héroglyphe alchimique du creuset, et on a cru déceler une racine commune à ces deux mots, en raison d'une confusion avec une forme latine *crucius* (qui met au supplice), puis du gallo-romain *croseolus*, (du celtique *croesus*), signifiant : *creux*. De même qu'il existerait une parenté entre les expressions : "*porter sa croix*" et "*passer au creuset de la vie*". Les alchimistes voient dans la croix, la représentation de la pierre angulaire du grand œuvre philosophal.

Le mot croix a produit un grand nombre d'expressions et de locutions qui sont passées dans le langage courant, bien que certaines d'entre elles aient vieilli. Laissons de côté les : Croix-Rouge (internationalement connue pour son œuvre humanitaire) ; croix : grecque, latine, de Lorraine, de Malte, de saint André (en X, et que l'ancien français désignait comme "*la crois mis a travers*") ; de saint Antoine (en T) ; le signe de croix ; la croix de guerre ; le chemin de croix ; *les Croix de Bois* (Roland Dorgelès) ; la croix ansée des Egyptiens l'*ankh*, signe de vie éternelle ; trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister. Enfin, il existe de très nombreux proverbes, dictons, adages,... générés par le mot croix : "*la croix et la bannière*" - "*faire une croix dessus*" - "*n'avoir ni croix ni pile*" - "*porter sa croix*" - "*la croix des vaches*" - "*faire une croix à la cheminée*" - "*derrière la croix souvent se tient le diable*" - "*remettre le Christ en croix*" - "*mettre son esprit en croix*" - "*la croix de paille*" - "*faire une croix à la porte de quelqu'un*" - etc.

L'orthographe de ce mot a varié selon les formes "croie" et "crois", avant de donner l'actuel "croix".

L'ancien français a été productif sur ce thème :

“croissu” = orné de croix ; “croisel” = lampe à quatre lobes rappelant la forme de la croix ; ou désignant encore une balance ; “croisille” ou “croisette” = petite croix ; “croisier” = croiser deux objets ; “croisement” ou “croiserie” = croisade (se croiser = partir pour la croisade).

DES CROIX EN ILE -DE-FRANCE

A l'image de plusieurs régions, l'Ile-de-France présente de nombreuses croix, soit anciennes, simples ou décorées, faisant parfois l'objet d'un culte ; ou d'autres plus récentes sont commémoratives d'un événement particulier des deux guerres mondiales, ou parfois d'un accident. On voit souvent les unes et les autres ornées de fleurs. Leur taille est variable ; leur implantation, soit en bordure d'une route soit à un carrefour, est souvent signalée par une haie carrée ou circulaire.

L'aspect générale la croix lui attribue le rôle de point de séparation et de signalisation, de renoncement et d'abnégation. A l'époque médiévale, certaines croix marquaient les délimitations des paroisses ou des seigneuries, aux quatre points cardinaux. Chaque croix pouvait être d'une couleur différente, essentiellement : vert, rouge, blanc, jaune. On en trouve encore quelques unes qui sont restées dressées, mais c'est surtout la toponymie qui en a conservé le souvenir dans des noms de lieux-dits. Dans la seule région parisienne, on dénombre près de trois cents noms de lieux-dits, de voies diverses, comportant le mot “croix” dans leur dénomination. Il devait y en avoir bien plus...⁷

Le tableau suivant résume la présence actuelle des croix dans notre région

départements	croix vertes	croix rouges	croix blanches	croix seules	croix + saint	croix anthropo nyme	croix + matière	croix + animal	divers	total
75		2		1	1	5			7	16
77- 8		2	3	3	9	6	Pierre 1 bois 1		8	33
78	3	5	10	3	1	8	Pierre 1 fer 2	2	11	46
91		1	3	2	5	9			23	43
92			1	3		4	fer 1		2	11
93	1	2	4	1	2	3			5	18
94	2	2		3	4	1	craie 1	2	12	27
95	2	5	2	2 dont 1 noire	6	15	Pierre 1		23	56
total	8	19	23	18	28	51	8	4	91	250

Parfois, l'affectation d'une couleur s'applique à d'autres éléments que la croix. Il nous a paru intéressant d'y étendre notre observation. Les couleurs ont toujours joué un rôle important dans le jeu symbolique de la pensée, y compris en dehors de leur attribution aux croix.

La couleur noire est rarement utilisée : outre l'exceptionnelle *Vache Noire* (Arcueil) ; la *Croix Noire* (Villiers-le-Bel - 95), et deux *Chemin Noir*, à Chelles (77) et à Mantes-la-Ville (78). On décompte, par ailleurs : 8 croix vertes - 19 croix rouges - 23 croix blanches. Le jaune est peu présent, sauf avec la *Porte Jaune*, dans le Bois de Vincennes, à Fontenay-sous-Bois (94) ; à Bièvres (91) et à Garches (92) ; la *Croix Jaune* (disparue) de Mandres-les-Roses (94). Cette dernière commune possède encore une *Croix Verte* et une *Croix Rouge* ; de plus, elle a conservé le souvenir des emplacements de la *Croix Blanche* et de la *Croix Jaune*. Ces couleurs trouvent parfois un écho en littérature, comme avec les *Voyelles*, d'Arthur Rimbaud ; *Le Rayon Vert*, de Jules Verne ; *Le Rouge et le Noir*, de Stendhal... ou dans les légendes populaires, comme celles du Loup Vert, du Chaperon Rouge, de Barbe Bleue,...

Accordons une place succincte au symbolisme général des couleurs. Leur emploi n'est ni gratuit ni fortuit. De grands Anciens se sont intéressés aux influences et aux correspondances des couleurs : Pythagore, Aristote, Ovide, Newton, Goethe, etc. On sait déjà que le bleu et le vert sont des couleurs froides ; le rouge et le jaune, des couleurs chaudes. Certaines couleurs sont complémentaires les unes des autres. Le blanc, qui rassemble toutes les couleurs, serait comme une lumière complète, mais n'est pas lui-même une couleur. Le noir, résultat du mélange de toutes les couleurs, n'est pas non plus une couleur. Par ailleurs, blanc et noir sont réunis dans la représentation du Yin et du Yang qui marquent l'antagonisme et l'équilibre, représentatifs de la conciliation des contraires. Il existe aussi une correspondance entre les couleurs et les sons. On peut noter une certaine ambiguïté entre les couleurs : par exemple, le rouge est dévolu aussi bien au divin qu'aux puissances infernales. Le blanc signe de pureté, de vie, peut être encore signe de vieillissement ou de mort : les cheveux peuvent devenir blancs au seuil de la vie ; le blanc était la couleur du deuil au Moyen Age, chez les épouses royales (la reine Blanche) ; il l'est encore dans certaines civilisations actuelles.

Cette expression des couleurs apparaît également dans la nature où le vert occupe une place prépondérante : les fruits parcourent un cycle marqué par différentes couleurs : le citron est d'abord vert avant de devenir jaune (mais certains citrons restent verts, même une fois mûrs), ainsi que d'autres fruits ; les fleurs offrent une palette très variée de couleurs différentes.

Enfin, les couleurs sont présentes dans les blasons de l'héraldique ; en astronomie qui connaît des étoiles successivement rouges, jaunes, blanches, noires ; sur les drapeaux des nations ; sur les maillots des sportifs ; en géographie : Mer Rouge, Mer Blanche, Mer Noire ; mont Blanc, mont Rose ; mais aussi

dans des voisinages curieux : l'Albanie proche du Montenegro, la Calédonie voisine d'Albion... Bref, la couleur est omniprésente depuis les origines

On peut aussi noter les croix complétées par un anthroponyme, ou par l'aspect topographique des lieux. Le nom de croix est utilisé seul ou en association avec d'autres mots désignant la géographie locale : La Croix-en-Brie, Lacroix-sur-Meuse ; un adjectif : Bellecroix, Les Quatre Croix ; un nom de saint : La Croix saint Ouen ; un nom d'homme : Croix Rault, La Croix-Huis. On relève, en deux exemplaires : la *Croix Picheleux* (Bessancourt et Taverny, Val-d'Oise), déformation de Pisseleu(x), dérivé de Pisseloup, signifiant : source, ruisseau; avec les variantes : Pissotte, Pisselotte. Une telle croix soulignait la présence d'un point d'eau, toujours précieux.

Les saints sont présents vingt-huit fois : Simon (1) - Georges (1) - Herem (1) - Claude (2) - Loup (1) - Faron (2) - Roch (1) - Marc (3) - Philippe (1) - Jacques (7) - Siméon (2) - Vincent (1) - Nicolas (2) - Sylvain (1) - Benoist (1) - Maur (1).

Nous n'avons pas la prétention de présenter un inventaire exhaustif, qui nécessiterait de multiples déplacements, que nous ne serions pas en mesure d'effectuer; cependant, il permet de donner un aperçu assez large de cette problématique.

À LA QUEUE-EN-BRIE

Les croix accompagnées d'un nom de couleur, assez fréquentes, se trouvent essentiellement en bordure des communes actuelles qui, toutefois, ne correspondent pas toujours exactement aux limites des anciennes paroisses : c'est pourquoi, certains Chemin Vert ou Chemin de la Croix Verte sont parfois nettement inclus à l'intérieur du territoire communal. Même Paris possède sa rue du Chemin Vert (11^e arrondissement); c'est aussi une station de métro, sur la ligne 8. Pour sa part, La Queue-en-Brie a conservé un Chemin Vert qui devait sans doute comporter une croix (verte !), et qui est bien resté en limite séparative avec la commune voisine de Pontault-Combault.

La plupart des communes semble n'avoir conservé que très peu de traces des anciennes limites, du moins par la présence effective des croix. Sur les documents anciens, vieux de deux ou trois siècles, ou plus, (carte de l'abbé de la Grive, par exemple), on trouve mention d'implantations de croix aujourd'hui disparues et qui n'apparaissent plus sur les cadastres actuels, dès 1810. Il en est ainsi pour un lieu-dit comme : la Croix Rompue, à Achères (Yvelines) et à La Queue-en-Brie (Val-de-Marne). Dans notre commune, existait aussi un Pont Rouge, signalé dans l'inventaire précédant la vente des biens nationaux, après 1789. Paris comptait également un Pont Rouge et une Porte Rouge. Ces dernières indications pourraient être significatives de l'occupation romaine ou gallo-romaine, marquée par de nombreuses constructions en brique rouge.

Les paroisses médiévales étaient généralement délimitées, aux quatre points cardinaux, par des croix (en bois ou en pierre) qui séparaient les seigneuries. On les appelait parfois des "montjoies" : sortes de calvaires pouvant servir de refuges pour faire valoir le droit d'asile. Généralement situées au commencement des descentes des routes ou au centre de carrefours, elles signalaient un lieu-dit.

LA CROIX SAINT NICOLAS

La Croix saint Nicolas se dresse encore au carrefour de la RN 4 avec la Route de la Libération et la route départementale conduisant à Noiseau, à l'ouest de la commune. A la suite de travaux d'aménagement de la circulation sur la RN 4, une croix neuve, a été installée à l'emplacement de l'ancienne, marquant par là, la pérennité de l'histoire caudacienne. Notons que cette croix n'occupe plus son emplacement originel : elle a été déplacée de façon sensible, en direction de Paris.

En 1740, la carte de l'abbé de la Grive mentionne l'existence de quatre croix sur le territoire de la paroisse :

- à l'ouest : la Croix saint Nicolas (en bois)
- au nord : une croix située approximativement à l'emplacement du cimetière actuel
- au sud : sur l'actuelle RN 4, à l'embranchement avec le chemin rural n°12 des Quatre Chênes
- à l'est : aucune croix, elle n'existe déjà plus à cette époque (Croix Verte ?).

LA CROIX ROMPUE

La croix située au sud pourrait être localisée à l'endroit d'un lieu-dit, aujourd'hui disparu, la Croix Rompue, terrain longeant la route nationale, et voisin du lieu-dit : la Pompe, face à la Voie des Quatre Chênes. En 1794, une parcelle de la Croix Rompue appartient à la Fabrique de La Queue ; d'une superficie d'un are quarante sept perches, elle est acquise par un nommé Grandin pour mille sept cents livres.

La Croix Rompue, c'est-à-dire brisée, détruite, inutilisable. Les raisons peuvent être multiples ; soit naturelles : foudre, vieillissement, non-entretien ; soit volontaires et dues à la malveillance ou encore à un conflit local entre deux paroisses voisines, comme celui qui opposa La Queue-en-Brie à Pontault, en 1624, au sujet d'une pierre murale placée sur le pilier méridional de l'église caudacienne ; ou encore à des batailles, lors de la Guerre de Cent Ans, des guerres de religion, de la Fronde, qui ont profondément marqué La Queue-en-Brie.

Une autre piste s'offre à notre réflexion, à partir du latin *rumpere* = rompre, qui trouverait une explication dans les circonstances suivantes :

- un "terrain rompu" : nouvellement mis en valeur par la destruction de tout ce qui aurait empêché la culture. Ajoutons que "rompre une terre", signifie la labourer pour la première fois après un long chômage. On dit encore : rompre un pré, une luzerne, à la charrue.⁹

- un "chemin rompu"¹⁰ était réputé impraticable

- une "croix rompue"¹¹ : située en bordure d'un chemin, pour signaler un terrain rompu, et peut-être pour en rendre la culture favorable.

Si l'on s'en tient à la thèse des points cardinaux, la croix manquante, à l'est, aurait dû se trouver implantée quelque part le long du Chemin Vert.

La Croix Rompue ne subsiste plus que dans le nom d'un lieu-dit, en bordure de la RN 4.

LA CROIX AUX LOUPS

Cette pièce de terre dépend des Marmouzets. Dans certaines circonstances, l'installation d'une croix peut être destinée à recouvrir un ancien culte païen. Ce pourrait être le cas pour la ou les Croix au(x) Loup(s), objets de cérémonies cultuelles destinées à conjurer la mort. On y faisait des pèlerinages quand l'agonie d'un malade se prolongeait. Cette pratique est attestée dès avant le Xe siècle et serait même, sans doute, plus ancienne encore.

Comme aux branches d'un arbre, on y aurait accroché les dépouilles des loups capturés. Alors, pourquoi pas, calquées sur les "*arbres à loups*", des "*croix aux loups*"? Il semblerait que le dernier loup, connu aux Marmouzets, aurait été tué au début du XIXe siècle.

La croix peut aussi être considérée comme un lieu d'expiation visible de tous.

Enfin, nous ne pouvons écarter la possibilité d'une référence à saint Loup (ou saint Leu), patron de la chapelle de la léproserie de Champlain et de la chapelle de l'ancienne place forte caudacienne.

LA CROIX BOURDINIÈRE

Signalée sur un document du 17 août 1779, établi par Debon, curé de La Queue, elle marquait un fief situé essentiellement sur le territoire d'Amboile, avec quelques possessions sur celui de La Queue-en-Brie."

En 1394, la Bourdinière est désignée comme un "*arrière-fief d'Amboile*", dans l'aveu de Loys Blanchet. Puis, de 1644 à 1758, "*le fief de la Bourdinière, sis à La Queue en Brie, consiste en douze arpents de terre*"¹²

"*Le 28 novembre 1758, Henri d'Ormesson, chanoine à Notre-Dame de*

Paris, rend foi et hommage du fief de la Bourdinière, à son frère Marie François d'Ormesson."¹³

La carte de la Grive situe cette croix près de l'actuel carrefour de Pincevent.

Une autre piste nous conduirait à considérer "*bourdinière*" comme rattaché à "bourdon", qui, selon Furetière, désigne la grosse cloche de Notre-Dame dont le Chapitre détenait de nombreuses terres dans notre région. De là, proviendrait cette appellation d'une croix commémorative.

Enfin, nous préservons l'hypothèse d'un anthroponyme rappelant que la croix aurait pu être érigée par, ou pour, un dénommé Bourdinière (ou Bourdin : la croix Bourdinière = la croix de Bourdin).

LA CROIX SAVARY

Savary est déjà signalé dans un document¹⁴ daté du 18 mars 1694, d'après lequel "*information est faite par Pierre Tréhel, lieutenant du baillage*" pour faire comparaître Angélique Savary afin qu'elle témoigne dans une sombre affaire d'argenterie appartenant à l'église.

Peut-être un membre de cette famille possédait-il cette pièce de terre sur laquelle il aurait fait ériger une croix qui porte son nom, dans un but expiatoire ou pour concrétiser un vœu. Par extension, c'est le terrain tout entier, où se dressait la croix, qui a pris le nom de *Croix Savary*.

Mais en 1810, le cadastre porte mention de la Croix Savaire, ce qui pourrait nous orienter vers une autre origine, en faisant venir "savaire" de *salvare* qui donne : sauver, salvateur, dans le sens de rédempteur. On serait alors en présence d'un lieu-dit où on aurait dressé une croix rédemptrice, destinée à racheter un acte répréhensible ou à commémorer un geste accompli pour expier cette mauvaise action. A moins qu'il ne s'agisse d'une mauvaise transcription du nom de Savary.

Il existe encore une autre forme de ce nom : "savart" qui désigne une lande couverte de buissons d'aubépines, de petits bouleaux, de genévrier, de graminées, ce qui semble correspondre à la végétation des Bois Notre Dame, et pourrait se trouver à l'origine du nom de ce lieu-dit.

D'AUTRES CROIX...

Lors d'une réunion du Conseil municipal du 29 Nivôse An IX (janvier 1801), on apprend que : "*la commune possédait autrefois un "terrein" sur lequel il avait été planté une croix. On fait remarquer que le citoyen Estevon ayant fait enfermer ce "terrein" dans son enclos, il l'a fait remplacer par un autre, à côté de celui dont il s'est emparé, situé entre le chemin de Champlain et le chemin des Bordes, et formant une pointe. Il y était implanté une croix, maintenant disparue*"¹⁵. Or, un des membres du Conseil, Troisvallets, avait

acheté ce terrain à Estevon ; mais cette pièce de terre appartenant à la commune, il dut la restituer. Et de cette croix, on n'entendit plus jamais parler.

Il a existé également une croix, (ou une statue), entourée par une haie, disparue au début des années 1970, au lieu-dit la Pierre Lais, à la bifurcation du Chemin de la Montagne et du Chemin de Berchères. Elle aurait été, soit dérobée, soit brisée.

D'autres lieux-dits comprennent, ou comprenaient, le mot croix, sur le terroir caudacien : le Champtier de la Croix Saint Nicolas ; mais aussi des noms disparus depuis au moins le XVIII^e siècle : le chemin de la Croix ; le Clos de la Croix - domaine des Murets - ; la Croix du Cimetière ; à la fin du XV^e siècle, la Croix Boissée¹⁶, proche de l'église.

La plupart de ces croix font partie d'un passé désormais révolu. À La Queue-en-Brie, seule subsiste la Croix Saint Nicolas, en bordure de la RN 4. Et encore, ce n'est pas la croix d'origine. Celle-ci est récente : elle a été remplacée, il y a une dizaine d'années, taillée dans une ancienne traverse de chemin de fer.

Alors, on peut penser ce que l'on veut de tout ceci ; mais...
croix de bois, croix de fer, si je mens, je vais en enfer...

Ainsi vont les vestiges de la mémoire de l'histoire des hommes.

ANDRÉ GIDALI

NOTES

- 1) Comme la roue et la svastika, attestées en tant que telles depuis la Préhistoire.
- 2) Père Lafitau, *Mœurs des sauvages américains*, 1744 (cité dans le *Dictionnaire de la Bêtise*, R. Laffont, coll. Bouquins)
- 3) Beaucarnot Jean-Louis, *Les noms de famille et leurs secrets*, R. Laffont-France Loisirs 1988
- 4) Marque typographique de Bernard Turrison, 1555
- 5) Un autre lieu destiné à recevoir les déchets de toutes sortes était la : "voierie". On connaît actuellement à La Queue-en-Brie, un lieu-dit : la Voierie des Grands Clos.
- 6) On a une impasse du Croisillon, à Herblay (Val-d'Oise)
- 7) Il faut tenir compte de ceux qui n'ont pu être recensés (parce que parfois non signalés) ; et de ceux qui ont disparu.
- 8) Le département de Seine-et-Marne n'a pu être consulté que partiellement.
- 9) Lachiver Marcel, *Dictionnaire du monde rural ; les mots du passé*, Fayard, 1997.
- 10) Une rue de la Croix Rompue, se trouve à Achères (Yvelines). Il existe une Mare Rompue, dans la forêt de Rambouillet.
- 11) On peut voir à Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne) : un chemin des Rompus.

- 12) Abbé Varaigne, *Amboile-Ormesson*.
- 13) Jean Roblin, *Chronique caudacienne*
- 14) Archives notariales Véron, AD Val-de-Marne- B 94-43
- 15) Extrait des Registres de délibérations du Conseil municipal. Cette indication situerait cette croix approximativement au carrefour, près de l'emplacement du collège Jean Moulin, et de la pharmacie des Bordes.
- 16) Croix boissée : croix en bois ?

DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

- carte de l'abbé de la Grive - 1740 - AD 94 plan num.000020
- photographie de l'actuelle Croix saint Nicolas - photo de l'auteur

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT O.L., *Légendes traditionnelles de la Bretagne*, L. Aubert Saint Briec, 1970
- BROSSE Jacques, *Mythologie des arbres*, Plon, 1989
- COTTERELL A., *Encyclopédie illustrée des mythes et légendes du monde*, France Loisirs, 1991
- *Dictionnaire des locutions et expressions*, Les usuels Robert, 1989
- DAUZAT Albert, *Les noms de lieux*, Delagrave, 1963
- DELORT Robert, *La vie au Moyen Age*, Le Seuil, 1982
- "La forêt en Ile-de-France", *Mémoires de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France*, tome 28, 1978
- HILLAIRET Jacques, *Connaissance du Vieux Paris*, CFL, 1965
- LAMBERT Emile, *Toponymie du département de l'Oise*, Musée de Picardie-Amiens, 1963
- LONGNON Auguste, *Les noms de lieu de la France*, Champion, 1922
- MIQUEL Pierre, *Petite histoire des noms de lieux, villes et villages de France*, Albin Michel, 1993
- NEGRE Emile, *Les noms de lieux en France*, A. Colin / CAC, n° 376, 1963
- *Le Grand Atlas des Religions*, Encyclopaedia Universalis, 1988
- REZNIKOV Raimonde, *Les Celtes et le druidisme*, Dangles, 1994
- ROSTAING Charles, *Les noms de lieux*, PUF, coll. Que Sais-je?, n°176, 1969
- VINCENT Auguste, *Toponymie de la France*, Ed. Gérard Montfort, 1988

**LOUIS NICOLAS DUBOIS, COMTE D'EMPIRE
PRÉFET DE POLICE DE NAPOLÉON
MAIRE DE VITRY SUR SEINE**

Louis-Nicolas Dubois est né à Lille le 20 avril 1758. Son père, Nicolas Joseph licencié ès lois et avocat a été le dernier bailli de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) d'où sa famille était originaire. Il y possédait le château de Mortagne.

Louis-Nicolas fait ses études de droit, gagne la capitale, devient avocat au parlement de Paris et procureur au Châtelet.

Le lundi seize août 1784, sa fille Adélaïde Louise Dubois, qu'il a eu avec Julie Orly, est baptisée à Gentilly. Il ne semble pas que ses parents aient été mariés car l'acte de baptême n'en fait pas mention. Julie Orly décéda le 21 juin 1785.

Plus tard, le 19 juin 1801, Adélaïde Louise Dubois épousait Jean Leroux agent de change. Ils eurent trois enfants, Laure Adélaïde, Eugène Louis André et Caroline Adélaïde Andréine.

Pour la petite histoire disons que la mère de Jean Leroux, Adélaïde Geneviève, avait épousé en seconde noce Jean-Pierre Dosne, notaire à Paris, et en eut plusieurs enfants.

Ainsi Jean Leroux avait-il eu un demi-frère dont la fille aînée se maria avec Adolphe Thiers, futur président de la République.

Louis Nicolas Dubois épousa en seconde noce Catherine Génot qui lui donna cinq enfants

Louise épouse de Jules Massias, Fanny épouse de Charles de Dion Wandonne, Liliane épouse de Henri de Dion Wandonne, Eugène Louis époux de Pauline Ernestine Guérard de Rouilly et Emilie épouse de Bijois d'Angres. L'une d'elles, et nous ne savons pas laquelle, a été la grand-mère du maréchal Franchet d'Espérey.

Revenons maintenant à la carrière de Louis-Nicolas Dubois.

La Révolution le trouve administrateur du département de la Seine, juge au tribunal du cinquième arrondissement et enfin juge au tribunal civil de la Seine.

Inscrit au club des Cordeliers il est pris à partie par Robespierre qui lui reproche de défendre les conjurés traduits au tribunal révolutionnaire.

En 1799, il est nommé commissaire du Directoire près de la municipalité du 10^{ème} arrondissement, membre du bureau central, ce service étant chargé de tout ce qui concerne la police et la voirie, les autres membres étaient Dubos et Püs.

L'année suivante, Bonaparte crée la préfecture de police et hésite entre plusieurs Candidats : le général Suchet, Alquier, ancien député et ambassadeur, Roederer et Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

Dubois occupait déjà un poste suffisamment en vue pour espérer cet emploi.

Différentes anecdotes circulent dans les Mémoires de cette époque. Dubois aurait eu l'occasion aux Tuileries d'adresser la parole à Bonaparte qui l'aurait remarqué. Lorsque ce dernier créa le poste de préfet de police, il y nomma le « pâlot » disant que c'était une place difficile et qu'il espérait qu'il la remplirait bien. Il le jugeait travailleur, probe, infatigable, au courant des affaires puisqu'il menait avec succès le bureau central

DUBOIS PREFET DE POLICE

La préfecture de police a donc été créée par arrêté, le 17 ventôse de l'an VIII. (8 mars 1800).

Dès le lendemain de sa prise de pouvoir Dubois adressait une proclamation aux Parisiens.

« Citoyens, cette ville est immense, sa police doit être rapide. Son exécution vient de m'y être confiée. Je veux justifier le choix du gouvernement j'appelle vos conseils et vos réclamations. Tout ce qui a pu être quelques fois le sujet de vos plaintes sera désormais l'objet de ma sollicitude. Sévérité mais humanité ! Mon œil pénétrera les replis de l'âme du criminel, mais mon oreille sera ouverte aux cris de l'innocence et même aux gémissements du repentir.

Ses attributions avaient été établies avec précision. Il avait sous ses ordres les commissaires de police, les officiers de paix, les inspecteurs des halles et marchés, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers et tous les agents du contre-espionnage. Malgré tout, certaines pouvaient prêter sujet à controverse avec celles du préfet de la Seine, Frochot.

Par exemple, la sécurité des rues dépendait du préfet de police, par contre, le pavage de ces mêmes rues était sous la responsabilité du préfet de la Seine, d'où conflit entre les deux préfets pour savoir, en cas d'accident, si la cause était due ou pas à la mauvaise qualité des pavés.

À cette époque, la circulation n'avait pas encore besoin d'être réglementée mais, les cabriolets particuliers et les voitures de place devaient être numérotés. Ces dernières avaient des emplacements bien déterminés pour attendre les clients. Les cochers n'avaient pas le droit de les solliciter. Les voitures devaient être munies de lanternes et les chevaux de grelots. L'allure ne devait pas excéder le petit trot et la marche au pas était de rigueur dans les marchés et rues étroites. La prise en charge des voyageurs coûtait un franc vingt dans Paris, un franc vingt la première heure de course et un franc les suivantes.

L'éclairage des rues qui ne se faisait pas les nuits de pleine lune, pour cause d'économie, devient obligatoire. Pour la sécurité des Parisiens les réverbères seront allumés toutes les nuits.

Dans ses attributions Dubois doit veiller aux réparations et à l'entretien des églises, prisons, halles et marchés, etc.

Il fait modifier l'aspect du port de la Rapée d'où l'on embarquait les pierres destinées à la construction du pont du jardin des plantes. Le pont Saint-Michel est encombré d'échoppes, de palissades et d'appentis qui interdisaient l'accès aux voitures, Dubois les fait supprimer. Il fait également construire des quais le long de la Seine.

C'est sous son administration qu'est entrepris la construction du vaste égout qui passe sous la rue Saint-Denis. Napoléon vient souvent en inspecter la réalisation et notre préfet n'est pas peu fier d'être vu avec l'empereur.

Dubois est aussi responsable du ravitaillement de la capitale. Il crée le marché Saint-Joseph et insiste pour que celui des jacobins (marché Saint-Honoré) soit remis en état. Il fait également reconstruire complètement le marché des Innocents, réorganise en 1801 la vente des denrées comestibles et fait surveiller étroitement la fraîcheur des fruits et poissons. Quant aux huîtres, il décrète que celles arrivées par bateau à Paris devront se vendre sur le port même, tandis que les autres seront écoulées rue Montorgueil de sept à dix heures du matin. Les forts des halles devront être inscrits à la préfecture de police et recevront une médaille numérotée à fin de faciliter les réclamations. Des inspecteurs seront responsables de la fraîcheur des marchandises.

La durée de travail des ouvriers est fixée par Dubois à environ douze heures par jour avec deux heures de repos pour les repas.

On voit que notre préfet est attentionné à améliorer les conditions de vie des Parisiens.

LA POLICE DE DUBOIS

Dubois, en plus de ses fonctions administratives, a pour responsabilité première la sécurité de Paris.

Une ambiguïté existe cependant entre le ministère de la police dont Fouché est responsable et la préfecture de police de Dubois. De l'antagoniste va exister entre les deux hommes.

La première affaire à laquelle notre préfet a été confronté est l'attentat de la rue Saint-Nicaise.

Le trois nivôse de l'an IX (24 décembre 1800), le premier consul se rendait à l'Opéra vers huit heures du soir accompagné des généraux Lannes, Berthier et Lauriston. Sa voiture venait de franchir l'étroite rue Saint-Nicaise, entre le Carrousel et la rue Richelieu, lorsque l'explosion d'un baril chargé de poudre, de balles et de mitraille tua et blessa plusieurs personnes. Bonaparte se rendit tout de même à l'Opéra mais émit l'idée que les Jacobins étaient responsables de ce crime.

Les partisans de cette version prétendirent que l'instruction avait été menée minutieusement et avait débouché sur l'arrestation des coupables. Par contre les détracteurs reprochèrent à Dubois de n'avoir pas pu prévenir l'attentat. Ce dernier, sans aucune preuve sérieuse, se basant sur l'opinion de l'Empereur et sur celle du public qui accusaient les jacobins, en fit arrêter soixante et onze qui furent déportés aux îles Seychelles et douze royalistes qui eux furent exécutés.

Par la suite, les Parisiens eurent l'obligation de déclarer au commissariat de police toutes les personnes et même les parents qui logeaient sous leur toit.

Ces mesures plurent à Bonaparte qui, peu de temps après, le nomma conseiller d'état, puis conseiller d'état à vie et enfin comte d'Empire.

Georges Cadoudal était un ardent conspirateur qui avait décidé d'enlever le Premier Consul et de l'emmener en Angleterre. Venu d'outre Manche à Paris, il changeait souvent de retraite mais fut arrêté dans la rue Monsieur-le-Prince, le 9 mars 1804, non sans avoir tué deux agents de police. Il fut amené à l'hôtel de police où Dubois l'attendait avec plusieurs policiers pour l'interroger. Contrairement à ce qui s'était dit, Cadoudal n'avait pas une tête d'assassin.

Au contraire, il avait un air dégagé, le regard assuré mais doux et respirait une force calme.

Dubois commença à l'interroger et fut frappé de sa sérénité et de l'aisance de son langage. Comme, contrairement à son apparence, il lui reprochait la mort d'agents pères de famille, Cadoudal eut cette simple réponse : « il fallait me faire arrêter par des policiers célibataires ».

La police était sans cesse sur le pied de guerre. On lui signalait des complots souvent imaginaires et il fallait lutter contre l'espionnage anglais et surveiller les nombreux émigrés qui usaient de subterfuges pour rentrer dans Paris.

D'après un rapport de Dubois, ils arrivaient à Versailles, sans papiers ou avec de faux papiers, descendaient dans une maison qui leur était recommandée. Ils y restaient quelque temps, se montraient petit à petit dans le quartier, s'y promenaient, ainsi les voisins s'accoutumaient-ils à leur physionomie.

Ils causaient avec les commerçants de la rue, les prenaient comme témoin et pouvaient demander un passeport qui leur ouvrait les portes de Paris.

Le préfet de police avait aussi dans ses attributions la police des cultes. Dubois était franc-maçon, il faisait partie de la loge des Neuf Sœurs, comme l'était du reste la majorité des grands personnages de l'Empire. Son anticléricalisme, plus par opportunisme que par conviction, l'amena à dénoncer le fanatisme religieux. Il modéra ses attaques après la conclusion du concordat qui reconnaissait le catholicisme comme religion de la majorité des Français. En 1804, il participa même à Vitry à la bénédiction d'une cloche de l'église Saint-Germain.

Les frictions avec Fouché étaient presque incessantes, le ministre voulant maintenir le préfet de police dans des besognes secondaires. En 1810, Fouché est disgracié par Napoléon pour avoir engagé des négociations secrètes dans le but de faire la paix avec l'Angleterre.

Lorsque l'Empereur découvrit cette intrigue il le remplaça par Savary, duc de Rovigo. Fouché entreprit alors la destruction d'une quantité considérable de dossiers et notes plus ou moins compromettants. Napoléon entrant dans une grande fureur convoqua Dubois et lui donna l'ordre de réclamer les notes qu'il avait envoyées à son ministre, lorsqu'il était en fonction. S'il refuse lui dit-il, arrêtez-le. Dubois, malgré son inimitié envers son ancien chef ne prit pas la situation au tragique. Il déjeuna d'abord avec lui et écouta ses explications au sujet des papiers qu'il avait brûlés. Embarrassé au sujet du rapport qu'il devait faire, il eut recours à un stratagème. Il réunit des documents sans importance dans une commode et y plaça des scellés. Napoléon parut satisfait de l'opération.

Contrairement à de nombreux personnages de l'Empire Dubois n'a jamais publié de Mémoires.

Il resta préfet de police du 8 mars 1800 au 13 octobre 1810, époque à laquelle Napoléon le destitua.

Il semble que sa disgrâce soit liée à l'incendie de l'hôtel Schwarzenberg, drame qui eut un certain retentissement dans les milieux parisiens.

À la suite du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, le prince Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche voulut fêter cet événement en donnant un grand bal, le 1^{er} juillet 1810, dans les jardins de son hôtel situés Chaussée d'Antin. Douze cents invitations avaient été lancées. Dans le jardin une vaste salle de bal avait été construite en matériaux légers.

Vers minuit, alors que le bal battait son plein, un rideau de tulle, trop rapproché d'un lustre, s'enflamma et communiqua l'incendie au reste de la salle. Une bousculade s'ensuivit et plusieurs personnes furent blessées. Des malandrins venus de l'extérieur profitèrent de la panique pour faire main basse sur les bijoux des femmes. La princesse Pauline, belle-sœur de l'ambassadeur, étant revenu chercher sa fille, qu'elle pensait être encore dans la salle, succomba dans les flammes. Les jours suivants de nombreux invités périrent des suites de leurs brûlures.

Napoléon fit preuve de sang-froid, il reconduisit Marie-Louise aux Tuileries et revint donner des ordres.

Le lendemain des sanctions furent prises contre l'architecte qui avait été chargé de l'aménagement des jardins.

Quant au préfet de police Dubois qui aurait dû être sur les lieux, Napoléon demanda « mais où était Dubois » dans son château de Vitry lui répondit-on. Eh ! bien qu'il y reste aurait dit l'Empereur.

On avait en effet beaucoup remarqué et commenté l'absence de Dubois qui aurait dû être là comme invité, comme chef de la police et responsable du corps des pompiers.

De ce jour, sa disgrâce était décidée. Elle ne fut pas immédiate car il signa encore des décrets jusque dans les premiers jours d'octobre.

Le 13 octobre 1810, Pasquier, conseiller d'état était nommé préfet de police à sa place

On retrouve Dubois en 1814, parmi les conseillers d'état qui acceptèrent le gouvernement de Louis XVIII.

Pendant les Cent Jours il fut élu représentant à la Chambre par le collège du département de la Seine. Il s'y fit remarquer par un discours prononcé le lendemain de la seconde abdication de Napoléon dans lequel il demanda l'abolition de la confiscation des biens des personnages qui s'étaient fait remarquer sous l'Empire. N'était-il pas lui-même intéressé personnellement ?

L'ordonnance du 29 juin 1814, qui l'avait nommé conseiller d'état honoraire avec une pension de quatre mille francs, avait été annulée en août 1815. Dubois écrivit directement à Louis XVIII qui ne semble pas lui avoir répondu.

Il ne joua plus aucun rôle officiel et plaça sa fortune dans des affaires industrielles. Il devint directeur de la compagnie des coches et administrateur de la caisse des hypothèques.

En dehors du château de Vitry il résidait place Vendôme où il avait des bureaux.

Il était membre de la Légion d'Honneur en 1803 et Commandant le 14 juin 1804. Il avait obtenu le titre de Comte d'Empire le 26 avril 1808.

LE COMTE DUBOIS MAIRE DE VITRY-SUR-SEINE

À la date du 3 décembre 1819, à 9 heures du matin on peut lire dans le registre des délibérations du Conseil municipal de Vitry-sur-Seine :

« Nous, Comte Louis, Nicolas, Pierre Dubois, commandant de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, demeurant à Vitry-sur-Seine, est nommé maire de cette commune par arrêté de Monsieur le Conseiller d'Etat Crapus, du département de la Seine et, ayant prêté serment le jour d'hui entre les mains de Monsieur le Sous-Préfet, a été installé en la dite qualité de Magistrat.

Ordonnons que le dit arrêté de votre nomination, prestation de serment et installation soit transcrit sur le présent registre à la suite de la dernière délibération du Conseil municipal.

L'annotation du présent arrêté sera remi à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sceaux qui demeure chargé d'en assurer l'exécution et de recevoir le serment de Monsieur le fonctionnaire sus-nommé.

Serment : « *Je jure fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.* »

Le nouveau maire, comte Dubois, remplaçait Jean Malouin, démissionnaire.

Son premier soin a été de vouloir préserver la sûreté et la salubrité publique. Son ancienne expérience de préfet de police lui servait.

Le conseil municipal commença par décider que :

La gendarmerie, les gardes-champêtres, et autres préposés de la mairie, devront arrêter et amener de suite devant le maire toutes les personnes qui seront surprises en flagrant délit.

Seront considérés comme délit, le jet de pierres contre les murs et croisées de l'église, les rues, carrefours, places publiques, dans les jardins ou autres propriétés des habitants de la commune.

Ils empêcheront tout espèce de jeux et tout attroupement et clameurs d'enfants sur la place de l'église et autour, pendant le service divin.

Pour la salubrité publique, il est expressément défendu à tous les nourrisseurs de bestiaux et autres de vider dans les ruisseaux des rues, les eaux stagnantes de leurs cours, basse-cours et mares, après 5 heures du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars. (Il semble que cette mesure ait été prise en raison du gel possible de la période hivernale).

Tous les habitants seront tenus de faire balayer le devant de leurs maisons avant 8 heures du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars et avant 6 heures du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre.

En dehors des décisions habituelles du conseil municipal, c'est-à-dire celles ayant trait à la vie normale de la commune, demandes d'autorisations diverses des habitants ou règlements de conflits entre eux, établissement des budgets, arrêtés pour l'échenillage des arbres, les baux de vendange et de glanage, nous pouvons tout de même lui attribuer quelques mesures sociales.

En 1820 il veut donner de l'instruction aux enfants de la commune. Pour cela il établit deux sœurs de la Charité pour l'éducation des jeunes filles. Elles devront aussi donner des soins aux malades. Pour les garçons, une école d'enseignement mutuel sera créée.

Sa charge de maire de Vitry s'arrête brusquement en 1821. En effet, sa dernière signature lors d'une réunion du conseil municipal, date du 2 octobre 1821. Aucune mention spéciale n'est portée sur le registre et aucun nouveau maire n'y figure à sa suite immédiate. Mystère ?

On peut se demander pourquoi le comte Dubois a-t-il pu être nommé maire de la commune. En effet il fallait y avoir un domicile.

Il était propriétaire du château de Vitry depuis 1800, château qui resta dans sa famille jusqu'en 1901, date du décès de sa petite fille Blanche, Antoinette, Rosalie, Caroline Fadate de Saint-George.

Qu'était-il devenu ? Sans doute avait-t-il continué à s'occuper de ses affaires personnelles car il ne décéda que le 25 novembre 1847 dans son domicile parisien, 11 rue Laffitte. Il était devenu aveugle.

Il est enterré dans l'ancien cimetière de Vitry.

ANDRÉ CARVILLE

SOURCES

- *Dictionnaire de biographie française*, volume 11 (disponible aux AD Val-de-Marne)
- J. ARVENGAS, *Le comte Dubois premier préfet de police de Napoléon 1^{er}*.
- Registres de délibérations de Vitry-sur-Seine, Mi W13.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE VAL-DE-MARNAISE*

1) OUVRAGES GÉNÉRAUX

- BESSON Agnès, *Pierrot Gourmand. Un siècle de création sucrée*, Paris, Le Cherche midi, 2002, 127 p.

- *Boucles de la Marne. Itinéraires de découverte*, Comité départemental du Tourisme, 2002, 72 p.

- *Des Fonds musicaux en Ile-de-France. A la découverte du patrimoine musical régional*, Paris, ARIAM Ile-de-France, 2002, 237 p.

- GEROME Noëlle (Dir.), MARGAIRAZ Michel (Dir.), *Métro, dépôts, réseaux. Territoires et personnels des transports parisiens au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 220 p.

- NEMER Monique, *Raymond Radiguet*, Fayard, 2002, 518 p.

- SAQUET- COULOMB Marthe, *François-Vincent Raspail (1794-1878). De la science aux barricades...*, Morières, éditions de la Cardère, 2002, 187 p.

- TARIN Jean-Pierre, *Les Notabilités du Premier Empire. Leurs résidences en Ile-de-France*, Editions Terana, 2002, 2 tomes

- *Val-de-Marne. Suivez le guide*, Comité départemental du Tourisme du Val-de-Marne, 2002, 49 p.

- *Le Val-de-Marne à pied. 29 promenades et randonnées*, Paris, Fédération française de la Randonnée Pédestre, 2002, 112 p.

- VILANDRAU Maurice, *L'Etonnante aventure des Castors. L'auto-construction dans les années 50*, Paris, L'Harmattan, 2002, 173 p.

2) TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

Maisons-Alfort

- AUBERT Marcelle, *Maisons-Alfort. L'Hygiène publique. Les Bains-douches – La parfumerie Lasègue*, Association Maisons-Alfort Mille Ans d'Histoire, 2002, 25 p.

- *La Mémoire des noms. Les voies, lieux, constructions et pierres de Maisons-Alfort*, Cercle généalogique de Maisons-Alfort, 2003, 77 p.

Le Perreux-sur-Marne

- HOLVAS Jean-François, *Bateaux, trains et tramways. Transports au Perreux du XIIIe au XXIe siècle*, préf. de Gilles Carrez, Ville du Perreux-sur-Marne, 2002, 40 p.

Le Plessis-Trévisé

- *Mon école a 100 ans. L'école du Centre 1902-2002/ Société historique du Plessis-Trévisé*, 2002, 80 p.

Rungis

- BOSTYN Françoise. Dir., *Néolithique et protohistoire du site des Antes à Rungis - Val-de-Marne*, Paris, Editions Artcom, 2002, 182 p.

- *Des Halles de Paris au Marché international de Rungis (1953-1990). Répertoire numérique de la sous-série 2447 w – dépôt/Archives départementales du Val-de-Marne*, sous la dir. de Françoise Bosman, Créteil, Conseil général du Val-de-Marne, 2002, 263 p.

Santeny

- *Si l'ACS m'était contée*, Santeny, ACS, 2002, 200 p.

Saint-Maur-des-Fossés

- *Promenades à Saint-Maur-des-Fossés*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 2001, 143 p.

Sucy-en-Brie

- CARROT Georges, *La Vie quotidienne à Sucy-en-Brie à la fin du second millénaire*, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie, [s.d.], 88 p.

Villejuif

- *L'Histoire des transports à Villejuif au travers des archives (1830-2002)*, Service des Archives communales de Villejuif, 2002, 22 p.

Villeneuve-le-Roi

- *La Deuxième Guerre mondiale à Villeneuve-le-Roi. Paroles d'habitants et documents d'archives/* Service municipal d'Archives de Villeneuve-le-Roi, 2002, 48 p.

3) PERIODIQUES

(titres reçus aux Archives départementales du Val-de-Marne)

Créteil

Le Petit Massueux

N°72, printemps - été 2002

- JURGENS Madeleine, *Du Château des Alouelletes à l'Hôpital Henri Mondor*, p. 4-10 ; *La Maison romantique*, p. 11-20

L'Haÿ-les-Roses

Les Amis du Vieux L'Haÿ

N°15, 2^{ème} semestre 2002

- RANCE Colette, *Le Colombier de Lay (suite)*, p. 711
- MASSIOT Georges, *Le duc de Charost, propriétaire d'une maison des champs à L'Haÿ au XVII^{ème} siècle*, p. 14-21

N°16, 1^{er} semestre 2003

- MASSIOT Georges, *Le Duc de Charost, propriétaire d'une maison des champs à l'Haÿ au XVIII^e siècle. 2^{ème} partie*, p. 16-23
- RANCE Colette, *Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville Grand Chambellan de France*, p. 6-13

Nogent-sur-Marne

Bulletin de la Société Historique de Nogent-Le Perreux-Bry-sur-Marne

N°11, 2002

- PIARD Bernard, *Une Famille nogentaise. Les architectes Nachbaur*, p. 2-20
- ROBY Jacques, ARBONA Jacqueline, *Hôpital Saint-Camille. Un cinquantenaire (22 octobre 1925 - 22 octobre 2002)*, p.24-29

Vincennes

Bulletin de la Société des Amis de Vincennes

N°53, 2002

- CHABRUN Madeleine, 1792, Valmy, volontaires, Vincennes, p. 21-25 ; Foch. De Tarbes à Vincennes (1851-1895), p. 28-33
- CHAILLOT Jean, *A propos de la fontaine du manoir...*, p. 11-16
- JAUFFRET Albert, *L'Institution Aubert sous le Second Empire*, p.26-27
- LESTERPT Jacques, *Réception royale chez Charles V. A Paris et à Vincennes*, p. 4-10

Vitry-sur-Seine

Société d'Histoire de Vitry-sur-Seine

N°61, juin 2002

- *Restauration du clocher de l'église Saint-Germain*, p. 2-4

N°62, septembre 2002

- CARVILLE A., *Louis Nicolas Dubois. Comte d'Empire - préfet de police de Napoléon 1^{er} - maire de Vitry-sur-Seine*, p. 2-7 ; *De l'Eglise Saint-Gervais - Saint-Protais à la résidence du Parc*, p. 8-13

N°64, mars 2003

- CARVILLE A., *Famille De Mackau*, p. 2-6

- DELANGRE Alain, *Restauration du clocher de l'église Saint-Germain*, p. 7-8

4) TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- DAUMAS Philippe, *Familles en révolution. 1775-1825. Recherches sur les comportements familiaux des populations rurales d'Ile-de-France, de l'Ancien Régime à la Restauration*, Th. doct., Rennes 2, 2002, 2 vol.

ALAIN AIECH,
Responsable de la bibliothèque
des Archives départementales
du Val-de-Marne

LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Alfortville	Comité d'Histoire du Confluent d'Alfortville	P	M. Henri Lesoin 25, rue de Choisy 94140 Alfortville 01 43 75 15 09
Arcueil	Commission Patrimoine Centre culturel Erik Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 01 45 47 76 72
Cachan	Ateliers du Val de Bièvre	P	M. Patrick H. Simon 29, rue Alphonse Melun 94230 Cachan 01 46 63 33 06
Champigny	Société d'Histoire de Champigny sur Marne	P	M. Eric Brossard Rés. la Pommeraie E 10 94350 Villiers s/ Marne 01 49 41 07 39
Charenton - Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	Mlle J. Gudin 16, rue V. Hugo 94220 Charenton 01 48 93 10 90
Chevilly-Larue	Les Amis du Vieux Chevilly	P.	M. Pierre Lioust 42, rue des alouettes 94550 Chevilly-Larue 01 46 86 57 87
Choisy le Roi	Association d'Histoire Louis Luc	P	M. Charles Mainemer 6, Av. Anatole France 94600 Choisy le Roi
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 01 42 07 20 05
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	S.G.	M. Yves Boisson 1 bis, rue Jules Ferry 94200 Ivry-sur-Seine 01 46 72 34 96

L'Haÿ-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Haÿ	P	M. R. Marx 29, rue des Jardins 94550 Chevilly-Larue 01 46 64 25 66
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille Ans d'Histoire	S.G.	M. Michel Lambert 13, rue du Mal Juin 94700 Maisons-Alfort 01 43 68 90 94
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres- les-Roses	P	Mme Cl. Ciurletti 1, av. d'Orléans 91800 Brunoy 01 60 46 08 59
Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles	P	Mme. J. Hémon 2, rue La place aux Grains 94400 Marolles-en-Brie 01 45 95 23 37
Nogent-sur-Marne	Société historique et archéologique de Nogent- sur-Marne et du Canton	P	Mme Yv. Cayrol 106, rue de la Paix 94170 Le Perreux 01 48 72 00 09
Le Plessis-Tréville	Société historique du Plessis-Tréville	P	Mme E. Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Tréville 01 45 76 52 07
Rungis	Société historique et archéologique de Rungis	Trés.	M. S. Ménager 3, rue de l'Église 94150 Rungis 01 46 87 79 82
Saint-Maur-des- Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Bernard Javault 38, av. Galilée 94100 Saint-Maur 01 42 83 50 16
Sucy-en-Brie	1 - Société historique et archéologique de Sucy- en-Brie	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 15 37
	2 - A la Découverte du Fort de Sucy	P	M. Robert Jacques 11, rue Lacarrière 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 26 48

Villecresnes	Société d'Études et de Documentation historique de Villecresnes et Environs	P	M. A. Dumazel BP 20 94440 Villecresnes 01 45 99 46 88
Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Études savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF)	P	M. Ed. Crusson 9, rue Georges Hervier 94290 Villeneuve-le-Roi 01 45 97 86 89
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-St-Georges	P	Mlle L. Castel 15, av. des Mousquetaires 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 69 59
Villiers-sur-Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. D. Poisson 37, av. du Gros Chêne 94350 Villiers-sur-Marne 01 49 30 21 91
Vincennes	Association cartophile historique et archéologique de Vincennes	P	M. J. Lesterpt 52, bd de la Libération 94300 Vincennes 01 43 98 21 18
Vincennes	Equipe de la Recherche sur le Château de Vincennes		CICV - Bt X Avenue de Paris 94300 Vincennes 01 43 65 12 51
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry	P	M. J. Philippon 8, allée des Champs fleuris 94400 Vitry-sur-Seine 01 46 71 83 73
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons françaises	D	Mme N. de Castet 2, rue de la Fontaine Santeny 94440 Villecresnes 01 43 86 06 12
Val-de-Marne	Association pour la Sauvegarde du Patrimoine archéologique du Val-de-Marne (ASPAV)	P	M. Alain Senée 18, rue Jean Moulin 91330 Yerres 01 69 48 68 78
Val-de-Marne	Cercle d'Études généalogiques et démographiques du Val-de-Marne	P	M. H. Boulet 3, rue J. le Brix 94370 Sucy-en-Brie 01 45 90 14 42

Val-de-Marne -
Essonne

Association du Plateau
de Longboyau

P

Mme J. Henin
107, avenue P.-V. Couturier
91550 Paray Vieille Poste
01 69 38 47 87

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.
Vice-Présidents	M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur. M. Alain Senée, A.S.P.A.V.
Secrétaire	M. Eric Brossard, Société d'Histoire de Champigny s/Marne.
Secrétaire - adjoint	Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.
Trésorier	M. Maurice Clément, A.S.P.A.V. Mme Debord, S.H.A.S.
Membres assesseurs	Mme Nicole de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises. M. Jean-Pierre Nicol, Les Amis de Mandres-les-Roses.

Achévé d'imprimer en août 2003
sur les presses numériques
de l'Imprimerie Maury SA
21, rue du Pont-de-Fer — 12100 Millau
N° d'imprimeur : H03/28209 C

Dépôt légal : août 2003

LE VAL-DE-MARNE LORS DU BLOCUS DE PARIS (Janvier 1649)

Au premier plan, les troupes royales commandées par le prince de Condé, coupent le ravitaillement de la capitale révoltée contre les mesures prises par Mazarin.

Tableau de Sauveur Leconte. Musée Condé, Chantilly.

Photo LAUROS-GIRAUDON